AGRO-service

MAGAZINE

Novembre 2012

VENTES DE PULVÉRISATEURS EN BELGIQUE

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX TRACTEURS CASE IH À LA FERME DE LA RAMÉE

KUHN STRIGER : UN NOUVEAU CONCEPT DE TRAVAIL DU SOL

CONTENU

COLOFON

Agro-service

«Agro-Service» est le bulletin périodique pour les membres de la Centrale Nationale Agro-Service, la seule organisation professionnelle des entrepreneurs des travaux agricoles et horitcoles, entrepreneurs de pulvérisation, commerçants d'engrais et d'aliments de bétail.

Copyright: La Centrale Nationale Agro-Service n'est pas responsable pour l'usage des informations dans cette publication. Ne pas citer sans mentionner la source.

Editeur responsable:
Johan Van Bosch, Secrétaire Général Centrale Nationale Agro-Service,
Rue de l'Hôpital 31 B2,
1000 Bruxelles,
T 02 274 22 00,
F 02 400 71 26,
agroservice@sectors.be
Numéro TVA: BE 0411.881.004

AVANT-PROPOS 3

ACTUEL
Activités d'hiver 4
Nouvelles coordonnées 4
Agro-Service assujettie à la TVA à partir du 1er janvier 2013 4
Nouvelle reglementation plaques d'immatriculation 12
La confiance des agriculteurs dans leur secteur est en léger recul face aux incertitudes économiques et réglementaires 21

ACTUALITÉS SOCIALES
Chômage temporaire effectif 5
Rénumérations 5
Vous arrive-t-il de travailler avec des independants? 6
Louez-vous du personnel à vos collègues? 8
Les nouvelles offres de formation pour les entreprises de travaux techniques agricoles 9
Nouvelles règles pour les congés payés dans la CP 132 10

L'AGRICULTURE
Production céréalière Belge 13
Elargissement de l'agriculture dans la nouvelle politique agricole Européenne 14
L'avenir de l'agriculture: perspectives pour 2050 16

NOUVELLES EUROPÉENNES
ITALIE: Les entrepreneurs de travaux agricoles subissent les conséquences des tremblements de terre 16
Rapport de la Commission Européenne sur la Sécurité des tracteurs 17
Pays-Bas: Les véhicules agricoles et la sécurité routière 18
CEETTAR: partenaire officiel de la campagne européenne "Ensemble pour la prévention des risques" 18

DOSSIER ENGRAIS
Le traitement des engrais en Europe 20

VENTES DE PULVÉRISATEURS EN BELGIQUE 24

DOSSIER ÉCONOMIQUE 2012-2013 26

PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES
L'innovation dans la protection des plantes 30
Le désherbage chimique peut être meilleur pour l'environnement 32
Bonne utilisation des produits de protection des plantes et des nouvelles législations 34

DOSSIER MÉCANISATION
Nouveautés 36
Actualités 44

AVANT-PROPOS

Qu'adviendra-t-il de l'entrepreneur de travaux agricoles au 21ième siècle? Quelles seront ses activités et quelle sera sa contribution à l'économie? Tel sera le thème du Congrès National d'Agro-Service qui aura lieu le jeudi 7 février 2013 à Londerzeel.

Force est de constater que l'entreprise de travaux agricoles a énormément évolué au cours des dernières décennies. Par le passé, les entrepreneurs de travaux agricoles se focalisaient exclusivement sur les travaux agricoles alors qu'aujourd'hui la profession a connu une évolution positive grâce à l'usage optimisé des machines agricoles. Pensons à l'optimisation de la rentabilité du tracteur agricole. Il y a dix ou vingt ans, ces machines n'étaient utilisées que pendant un nombre d'heures très limité (en fonction du nombre de CV), alors qu'aujourd'hui leur utilisation est bien plus diversifiée. Nos machines deviennent de plus en plus performantes et sont de mieux en mieux équipées. Et n'oublions surtout pas la sécurité, tant des chauffeurs que des autres usagers de la route. Un accident est vite arrivé et les conséquences sont irréversibles. Le respect des temps de pause de nos collaborateurs n'est dès lors pas un luxe. Nous ne sommes pas des machines…

L'utilisation des tracteurs agricoles… c'est précisément là que le bât blesse. D'autres secteurs entendent également utiliser leurs moyens de transport de la manière la plus optimale et nous font la concurrence en utilisant des tracteurs agricoles. Cette discussion n'est certes pas évidente, les deux secteurs ayant leur place dans l'économie.

L'entreprise de travaux agricoles a également subi une évolution sociétale. A l'époque, elle faisait appel à du personnel intérimaire et essayait de s'arranger au mieux. Aujourd'hui, elle engage de plus en plus de personnel fixe, dont le travail est organisé de façon optimale. Le secteur de l'entreprise de travaux agricoles, qui ressortit à la commission paritaire 132, occupe en moyenne 1.600 travailleurs sous contrat fixe. Or, il est à noter que seuls 30% des membres d'Agro-Service occupent du personnel ressortissant à la commission paritaire 132. Nous savons que plusieurs membres occupent du personnel ressortissant à d'autres commissions paritaires telles que celle de la construction (CP 124), du secteur du transport (CP 140), du secteur agricole (CP 144) et des parcs et jardins (CP 145).

Sur le plan social également, le secteur des travaux agricoles subira encore une évolution importante dans le souci d'une plus grande professionnalisation. Le travail confié à des sous-traitants et à des indépendants est remis en question par différentes autorités. Une nouvelle loi sur la nature des relations de travail entrera en vigueur au 1er janvier 2013. Nous reviendrons en détail sur cette loi dans le présent magazine.

Cette tendance à la professionnalisation est également suivie par votre association professionnelle. Nous disposons dorénavant d'un secrétariat indépendant, situé en plein cœur de Bruxelles. Vous trouverez nos nouvelles coordonnées plus loin dans le magazine.

Avez-vous des remarques ou des suggestions? Avez-vous des idées pouvant contribuer au Congrès National d'Agro-Service? N'hésitez-pas à nous les communiquer! Bonne lecture.

Johan VAN BOSCH
Secrétaire général Agro-Service

Otto OESTGES
Secrétaire Régional

Johan Van Bosch attend vos réactions e-mail : johan.vanbosch@sectors.be

ACTIVITÉS D'HIVER

Notez dès à présent la date dans vos agendas: le jeudi après-midi 7 février 2013, Agro-Service célébrera son congrès national quadriennal. Outre l'élection du nouveau conseil d'administration, le Congrès se penchera sur un certain nombre de thèmes, dont l'avenir de l'entrepreneur de travaux agricoles en Belgique. N'oubliez pas de réserver cette date dans vos agendas!

Autres dates intéressantes:

- Vendredi 25 janvier 2012: fête des entrepreneurs de travaux agricoles à Dixmude.
- Vendredi 1er février 2012: fête des entrepreneurs de travaux agricoles à Gembloux.
- Le vendredi 15 février 2012, nous célébrerons à nouveau, comme de coutume, la fête des entrepreneurs de travaux agricoles dans la province d'Anvers.

Les dates des journées d'étude vous seront communiquées plus tard.

NOUVELLES COORDONNÉES

Le secrétariat d'Agro-Service a déménage! Voici les nouvelles coordonnées:

Centrale Nationale Agro-Service asbl
Rue de l'Hôpital 31 B2 - 1000 Bruxelles
Téléphone: 02 274 22 00
Fax: 02 400 71 26
E-mail: agroservice@sectors.be

Agro-Service assujettie à la TVA à partir du 1er janvier 2013

Conformément aux instructions de l'administration de la TVA, Agro-Service sera assujettie à la TVA à partir du 1er janvier 2013.
La cotisation à Agro-Service de 125 EUR (HTVA) restera inchangée. Le montant TVAC s'élèvera à 151,25 EUR.

Agro-Service devra dès lors également facturer la TVA pour tous services, activités et produits payants. Vous recevrez donc, dans ces deux cas, une facture comprenant la TVA. Celle-ci pourra être récupérée si vous êtes assujetti à la TVA.

Chômage temporaire effectif

Tous les secteurs sont obligés de communiquer le premier jour de chômage temporaire effectif de chaque mois à l'ONEM. Cette obligation permet au gouvernement d'effectuer des contrôles plus ciblés.

Réglementation jusqu'au 30/09/2012

Vous êtes déjà obligé de communiquer le premier jour de chômage temporaire effectif pour cause d'intempéries à l'ONEM.

Nouvelle réglementation à partir du 1 octobre 2012

Le gouvernement a décidé d'étendre cette obligation de communication à d'autres formes de chômage temporaire. Vous êtes dès lors tenu de déclarer à l'ONEM le premier jour de chômage effectif du mois:

- en cas de chômage économique (ouvriers et employés)
- en cas d'intempéries
- en cas d'accident technique

Déclaration électronique à l'ONEM:

Vous, en qualité d'employeur, devez effectuer les communications du premier jour de chômage effectif via le site web de l'ONSS.

A cette fin, vous devez d'abord enregistrer votre société sur le site de l'ONSS et donner accès à un responsable. Pour ce faire, cliquez sur le lien suivant: **https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/infos/employer_onss/registration_gen/register/register.htm**

Pour introduire la déclaration effective du premier jour de chômage, naviguez vers la page suivante: **https://www.socialsecurity.be/site_fr/employer/applics/ctw/index.htm**
Cliquez ensuite sur le bouton *Introduire chômage temporaire.* Vous y trouverez également un manuel.

Date d'entrée en vigueur

Cette nouvelle réglementation entre en vigueur le 1er octobre 2012.

Rénumérations

CP 132 1/7/2012	
CATEGORIE 1	
Catégorie 1A	**8,48 €**
Catégorie 1B	**10,35 €**
ancienneté de 1 à 5 ans (+ 0,03 €)	10,38 €
+ 5 ans d'ancienneté (+ 0,05 €)	10,40 €
+ 10 ans d'ancienneté (+ 0,15 €)	10,50 €
+ 15 ans d'ancienneté (+ 0,25 €)	10,60 €
+ 20 ans d'ancienneté (+ 0,38 €)	10,73 €
CATEGORIE 2	
Catégorie 2	**10,87 €**
ancienneté de 1 à 5 ans (+ 0,03 €)	10,90 €
+ 5 ans d'ancienneté (+ 0,05 €)	10,92 €
+ 10 ans d'ancienneté (+ 0,15 €)	11,02 €
+ 15 ans d'ancienneté (+ 0,25 €)	11,12 €
+ 20 ans d'ancienneté (+ 0,38 €)	11,25 €
CATEGORIE 3	
Catégorie 3	**11,43 €**
ancienneté de 1 à 5 ans (+ 0,03 €)	11,46 €
+ 5 ans d'ancienneté (+ 0,05 €)	11,48 €
+ 10 ans d'ancienneté (+ 0,15 €)	11,58 €
+ 15 ans d'ancienneté (+ 0,25 €)	11,68 €
+ 20 ans d'ancienneté (+ 0,38 €)	11,81 €
CATEGORIE 4	
Catégorie 4	**12,58 €**
ancienneté de 1 à 5 ans (+ 0,03 €)	12,61 €
+ 5 ans d'ancienneté (+ 0,05 €)	12,63 €
+ 10 ans d'ancienneté (+ 0,15 €)	12,73 €
+ 15 ans d'ancienneté (+ 0,25 €)	12,83 €
+ 20 ans d'ancienneté (+ 0,38 €)	12,96 €
CATEGORIE 5	
Catégorie 5	**13,81 €**
ancienneté de 1 à 5 ans (+ 0,03 €)	13,84 €
+ 5 ans d'ancienneté (+ 0,05 €)	13,86 €
+ 10 ans d'ancienneté (+ 0,15 €)	13,96 €
+ 15 ans d'ancienneté (+ 0,25 €)	14,06 €
+ 20 ans d'ancienneté (+ 0,38 €)	14,19 €
INDEMNITÉS	
Indemnité nourriture	15,42 €
Indemnité logements	
Indemnité de séparation - par nuit obligatoire	8,34 €
TRAVAIL DE NUIT	
entre 22h00 et 6h00 (horaire d'hiver)	+20 %
entre 23h00 et 7h00 (horaire d'été)	+20 %

Vous arrive-t-il de travailler AVEC DES INDEPENDANTS ?

Cette problématique vous concerne directement si, de temps à autres, vous faites appel à des indépendants dans le cadre de vos activités. Nous vous conseillons également de lire le présent article très attentivement s'il vous arrive de travailler pour un collègue en tant qu'indépendant.

Le 25 août 2012, la loi relative à la nature des relations de travail a été votée par le Parlement. Elle est parue au Moniteur belge le 11 septembre 2012 pour entrer en vigueur au 1er janvier 2013.

Même si la loi vise quatre secteurs en particulier, elle sera appliquée de manière générale par l'inspection sociale à partir du 1er janvier 2013. Les 4 secteurs visés par la loi sont les suivants :

- Les secteurs qui effectuent des travaux immobiliers
- Les services de surveillance et de gardiennage
- Le transport de biens et de personnes pour le compte de tiers
- Le secteur du nettoyage

A l'intention de nos membres, nous soulignons que nous relevons du secteur effectuant des travaux immobiliers, et que certains membres relèvent également du transport de biens pour le compte de tiers.

Par le passé, trois facteurs permettaient de déterminer si une personne fonctionnait comme faux indépendant : autorité, direction et contrôle. A partir du 1er janvier 2012, ces trois facteurs seront remplacés par neuf nouveaux critères. Si plus de la moitié des neuf critères ne sont pas remplis, la relation de travail est présumée être un contrat d'indépendant. Il s'agit d'une présomption réfragable. Autrement dit : si seulement quatre des neuf critères sont respectés, la personne qui exécute le travail est considérée comme faux indépendant. En principe, cette personne doit être cataloguée comme un salarié de l'entreprise.

Quels sont ces neuf critères ?

a) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, d'un quelconque risque financier ou économique. Cela est notamment le cas :
   - à défaut d'investissement personnel et substantiel dans l'entreprise avec du capital propre, ou,
   - à défaut de participation personnelle et substantielle dans les gains et les pertes de l'entreprise;

b) défaut dans le chef de l'exécuteur des travaux de responsabilité et de pouvoir de décision concernant les moyens financiers de l'entreprise ;

c) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, de tout pouvoir de décision concernant la politique d'achat de l'entreprise ;

d) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, de pouvoir de décision concernant la politique des prix de l'entreprise, sauf si les prix sont légalement fixés ;

e) défaut d'une obligation de résultats concernant le travail convenu ;

f) la garantie du paiement d'une indemnité fixe quels que soient les résultats de l'entreprise ou le volume des prestations fournies dans le chef de l'exécuteur des travaux;

g) ne pas être soi-même l'employeur de personnel recruté personnellement et librement ou ne pas avoir la possibilité d'engager du personnel ou de se faire remplacer pour l'exécution du travail convenu;

h) ne pas apparaître comme une entreprise vis-à-vis d'autres personnes ou de son cocontractant ou travailler principalement ou habituellement pour un seul cocontractant;

i) travailler dans des locaux dont on n'est pas le propriétaire ou le locataire et/ou avec du matériel mis à sa disposition, financé ou garanti par le cocontractant.

Par exemple: *vous êtes entrepreneur de travaux agricoles et vous engagez un agriculteur indépendant pour vous aider à faire la récolte. Cet agriculteur vous facture ses heures à un tarif fixe par heure et utilise votre tracteur. Cet agriculteur travaille pour plusieurs donneurs d'ordre. S'agit-il d'un vrai ou d'un faux indépendant?*

Aperçu des critères dans le cadre de notre exemple:

a) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, d'un quelconque risque financier ou économique. Cela est notamment le cas:
- à défaut d'investissement personnel et substantiel dans l'entreprise avec du capital propre, ou,
- à défaut de participation personnelle et substantielle dans les gains et les pertes de l'entreprise;

> nous supposons que, dans le cadre de la réalisation des travaux, l'agriculteur indépendant ne court aucun risque financier ou économique lors de la réalisation des travaux étant donné qu'il utilise les machines agricoles de son donneur d'ordre ...

> Avis d'Agro-Service: 0/1

b) défaut dans le chef de l'exécuteur des travaux de responsabilité et de pouvoir de décision concernant les moyens financiers de l'entreprise;

> nous supposons que, dans le cadre de la réalisation des travaux, l'agriculteur indépendant n'a aucune responsabilité ni aucun pouvoir de décision lors de la réalisation des travaux étant donné qu'il utilise les machines agricoles de son donneur d'ordre...

> Avis d'Agro-Service: 0/2

c) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, de tout pouvoir de décision concernant la politique d'achat de l'entreprise;

> nous supposons que, dans le cadre de la réalisation des travaux, l'agriculteur indépendant n'a aucun pouvoir de décision concernant la politique d'achat de l'entreprise étant donné qu'il utilise les machines agricoles de son donneur d'ordre ...

> Avis d'Agro-Service: 0/3

d) défaut, dans le chef de l'exécuteur des travaux, de pouvoir de décision concernant la politique des prix de l'entreprise, sauf si les prix sont légalement fixés;

> nous supposons que, dans le cadre de la réalisation des travaux, l'agriculteur indépendant n'a aucun pouvoir de décision concernant la politique des prix étant donné que c'est l'entrepreneur de travaux agricoles donneur d'ordre qui facture les travaux exécutés à son client.

> Avis d'Agro-Service: 0/4

e) défaut d'une obligation de résultats concernant le travail convenu;

> nous supposons que, dans le cadre de la réalisation des travaux, l'agriculteur indépendant n'a qu'une responsabilité limitée par rapport aux résultats. Si le donneur d'ordre n'est pas satisfait avec le résultat, il ne fera plus appel à l'agriculteur indépendant en question.

> Avis d'Agro-Service: 1/5

f) la garantie du paiement d'une indemnité fixe quels que soient les résultats de l'entreprise ou le volume des prestations fournies dans le chef de l'exécuteur des travaux;

> nous supposons que l'agriculteur indépendant obtient une indemnité fixe par heure pour les travaux qu'il a réalisés. Celle-ci peut dès lors être considérée comme une indemnité fixe.

> Avis d'Agro-Service: 1/6

g) ne pas être soi-même l'employeur de personnel recruté personnellement et librement ou ne pas avoir la possibilité d'engager du personnel ou de se faire remplacer pour l'exécution du travail convenu;

> nous supposons que l'agriculteur indépendant réalise toujours les travaux en tant qu'indépendant, sans amener son propre personnel, et il ne se fera pas remplacer.

> Avis d'Agro-Service: 1/7

h) ne pas apparaître comme une entreprise vis-à-vis d'autres personnes ou de son cocontractant ou travailler principalement ou habituellement pour un seul cocontractant;

> nous supposons que, lors de ses activités sur les champs, il communiquera à d'éventuels clients qu'il effectue des travaux pour l'entrepreneur de travaux agricoles/le donneur d'ordre. En faisant état de sa qualité d'indépendant, il répond au critère susmentionné.

> Avis d'Agro-Service: 2/8

i) travailler dans des locaux dont on n'est pas le propriétaire ou le locataire et/ou avec du matériel mis à sa disposition, financé ou garanti par le cocontractant.

> L'agriculteur indépendant travaille avec les machines agricoles mises à dispositions par le donneur d'ordre.

> Avis d'Agro-Service: 2/9

Avis d'Agro-Service : l'agriculteur indépendant obtient un score de 2/9.
Si plus de la moitié des neuf critères ne sont pas remplis, la relation de travail est présumée être un contrat d'indépendant. Il s'agit d'une présomption réfragable. Le score de l'exemple susmentionné étant de 2/9, cela signifie que - en cas de contrôle social - la personne qui exécute le travail sera considérée comme faux indépendant. En principe, cette personne devrait être cataloguée comme un salarié de l'entreprise.
C'est principalement le donneur d'ordre/entrepreneur de travaux agricoles qui encourt le risque de devoir payer l'arriéré des cotisations ONSS, majorées d'une amende pour « travail au noir ». Soyez donc attentif !

Un certain nombre de secteurs se voient imposer des exigences supplémentaires. Les secteurs de la construction et du transport ont ainsi formulé de nouveaux critères supplémentaires (en plus des neuf critères existants). Des critères supplémentaires ont également été formulés pour les secteurs agricole (CP 144) et horticole (CP 145).

Le Cabinet de M. John Crombez, secrétaire d'Etat à la lutte contre la fraude fiscale, nous a confirmé que les relations de travail familiales ne relèvent pas du champ d'application de la loi plus sévère sur les faux indépendants pour autant que celles-ci se limitent aux parents et aux alliés jusqu'au troisième degré inclus et aux cohabitants légaux. De nombreuses petites entreprises occupent des membres de la famille, souvent dans le statut de travailleur indépendant. Cela est la procédure normale et ne constitue aucun problème. En renforçant la loi, le secrétaire d'Etat vise les entreprises dont les travailleurs travaillent comme indépendants mais sous l'autorité d'un donneur d'ordre. Cette pratique constitue une concurrence déloyale pour les entreprises qui sont en règle.

Louez-vous du personnel à vos collègues ?

Un autre problème auquel nous sommes confrontés concerne la location de personnel à des collègues. Il arrive que vous ayez peu de travail alors que votre collègue, qui est également entrepreneur de travaux agricoles, en ait beaucoup. Dans une telle situation, il se peut que vous mettiez votre personnel à disposition de votre collègue et que vous lui facturiez les heures prestées par votre personnel.
En cas d'inspection sociale, cette situation sera d'office considérée comme du travail intérimaire, et celui-ci relève du placement privé. Or, en tant qu'entrepreneur de travaux agricoles, vous n'êtes pas reconnu comme agence d'intérim. La mise à disposition pourrait constituer une solution intermédiaire, à condition que la « location » ne soit pas l'objectif et ne soit pas reprise dans les statuts de celui qui « loue son personnel ». Une « mission pour le compte de tiers » pourrait constituer une autre solution intermédiaire mais risque également de causer des problèmes.

Pour plus d'informations sur le placement privé :

- Pour la Flandre : http://www.werk.be/beleidsthemas/private-arbeidsbemiddeling
- Pour la Wallonie : http://emploi.wallonie.be/

Mission Wallonne des Secteurs Verts

Formation & Prévention
www.secteursverts.be

Les nouvelles offres de formation pour les entreprises de travaux techniques agricoles

Les métiers de l'agriculture sont des métiers de plus en plus techniques et en constante évolution. Pour acquérir des nouvelles techniques ou simplement faire une piqûre de rappel, il est important de suivre des formations continues. Des études le prouvent, du personnel bien formé et motivé augmente de façon significative la rentabilité des entreprises et réduit les accidents du travail.

Pour ceci, nous avons collaboré avec M. Oestges afin de concevoir 3 formations :

- Réglage et entretien des semoirs en ligne et monograines.
  ½ journée à Ciney
- Réglage, contrôle et entretien des distributeurs d'engrais.
  ½ journée à Ciney
- Fonctionnement, réglage, contrôle et entretien d'un pulvérisateur.
  1 journée.

Nous avons complété cette offre avec 2 autres formations :

- GPS et agriculture de précision.
  1 journée.
- Conduite économique du tracteur.
  1 journée.

De plus, tous les détenteurs du permis C ou C+E, devront suivre une formation continue obligatoire des chauffeurs de poids lourds. Nous avons un partenaire qui intervient sur toute la Wallonie pour ces formations, et nous pouvons proposer 5 formations différentes qui sont homologuées.

Comment s'inscrire ?

Le catalogue est téléchargeable sur notre site : www.secteursverts.be dans l'onglet formation.

Vous pouvez vous inscrire de 3 façons différentes :

1. **Par mail :**
   inscription@secteursverts.be
   en scannant ou en utilisant le formulaire PDF
2. **Par fax** au 0800 998 18
   en remplissant le formulaire
3. **En ligne** sur notre site Internet :
   www.secteursverts.be

Combien ça coute ?

Ces formations sont **gratuites** pour tous les ouvriers de la commission paritaire 132 ou 144, de plus les salaires des ouvriers seront remboursés dès la 3ème journée de formation dans l'année.

Un numéro gratuit est mis à disposition pour tout renseignement :
0800 998 16

NOUVELLES RÈGLES pour les congés payés dans la CP 132

Pourquoi a-t-on changé de Caisse de Vacances?

Ce sont les partenaires sociaux du secteur qui ont souhaité ce changement. Ils ont entamé un dialogue avec la CCPAB qui a répondu favorablement à leur demande. Du point de vue légal, une CCT spécifique consacre cet accord. L'ONVA qui traitait jusqu'à présent les pécules de vacances de votre secteur collabore activement avec la CCPAB pour le transfert des dossiers.

Qui est la CCPAB?

Etablie à Bruxelles, la Caisse des Congés Payés de l'Alimentation Belge (CCPAB) est un acteur privé du secteur des vacances annuelles des ouvriers. Au service de plus de 100.000 travailleurs du secteur de l'alimentation et d'autres secteurs associés, la Caisse calcule et paie leurs pécules de vacances annuels qui s'élèvent à plus de 300 millions d'euros. Afin de mener à bien cette mission sociale importante, CCPAB est organisée sous la forme d'une ASBL dont le conseil d'administration est paritaire.

Qu'est-ce que cela va changer pour l'employeur?

Sur le plan des lois et règlements applicables, rien ne change. En effet les vacances annuelles des ouvriers sont soumises aux mêmes dispositions, quel que soit le secteur, quel que soit la caisse responsable.

En ce qui concerne le financement, les cotisations patronales restent identiques et continuent d'être versées à l'ONSS; in fine elles sont transférées à la CCPAB qui finance ainsi le paiement des pécules de vacance aux ouvriers du secteur.

Qu'est-ce que cela va changer pour le travailleur?

Ce changement devrait être transparent pour le travailleur qui aura bien sûr les mêmes droits.

La seule modification portera sur la date de paiement du pécule. Pour des raisons d'efficacité opérationnelle, la CCPAB échelonne les paiements; nous veillerons à ce que la date de paiement 2013 ne s'écarte pas significativement de la date effective 2012.

Est-ce que ce sont les mêmes règles qui s'appliquent pour le calcul et les droits?

Oui en effet. Les sources d'informations sont toujours les déclarations ONSS (Dmfa) qui reprennent les principales données pour chaque travailleur: prestations, maladies, etc. La CCPAB fait d'ailleurs partie du réseau de la Sécurité Sociale. A partir de là, les calculs des jours de vacances et du pécule correspondant sont réalisés de la même manière qu'auparavant.

Quels sont les contrôles en place pour garantir une bonne prestation de service?

Au-delà des procédures et des vérifications internes à la CCPAB, l'ONVA, en tant qu'autorité de tutelle du régime, réalise des contrôles externes réguliers et approfondis auprès de toutes les caisses privées, dont la CCPAB. Ces contrôles portent sur les matières sociales et comptables.

En outre la CCPAB présente chaque année un rapport d'activités détaillé à son Conseil d'Administration au sein duquel votre secteur est représenté par Messieurs:

- Chris BOTTERMAN pour les commissions paritaires 144 et 145
- Johan VAN BOSCH pour la commission paritaire 132.

Quelle est la prochaine étape?

Une information essentielle pour le versement du pécule de vacances est bien sûr le numéro de compte bancaire du bénéficiaire. Par mesure de sécurité, aucun paiement n'est effectué par chèque. La CCPAB va communiquer directement avec le travailleur à qui il sera demandé de confirmer son numéro de compte et de nous envoyer une copie de sa carte d'identité.

Par ailleurs c'est l'ONVA qui enverra la fiche fiscale pour l'année de revenus écoulée en 2012.

LA TECHNOLOGIE TIER 4.
NOUS SOMMES FIN PRÊTS.
ET VOUS ?

Plus de puissance, moins de carburant.

CASE IH AGRICULTURE

POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Mieux pour l'environnement, mieux pour votre productivité : votre tracteur Case IH > 100 ch satisfait déjà aujourd'hui aux normes les plus récentes en matière d'émissions.

- Jusqu'à 90 % de particules fines et de NOx en moins.
- Et jusqu'à 10 % de carburant consommé en moins.

Pourquoi attendre ? En route vers de meilleures performances ! Contactez votre concessionnaire Case IH.

www.caseih-ep.com

Nouvelle reglementation plaques d'immatriculation

Dans nos précédentes éditions, nous vous avons déjà présenté en détail les nouvelles propositions de loi relatives aux activités agricoles et non-agricoles (terrassement, transport, ...). La date d'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation nous est actuellement toujours inconnue.

Suite à une consultation de ses membres effectuée au printemps, Agro-Service a estimé qu'il serait préférable de supprimer le diesel rouge afin que l'on n'opère plus de distinction entre les activités à des fins agricoles et non-agricoles. Dans ce cas, nous plaidons évidemment pour la récupération des accises lorsque les machines agricoles sont utilisées à des fins agricoles. Pour le secteur agricole, il n'y aurait donc aucune différence (à l'exception du préfinancement de la TVA et des accises).
La fédération du transport UPTR se rallie à notre position en ce qui concerne la suppression du diesel rouge. L'UPTR a proposé au Ministre de Finances de trouver une solution simple visant à mettre définitivement fin à la concurrence déloyale des véhicules agricoles au détriment de nombreux transporteurs. La différence entre les activités à fins agricoles et non-agricoles se situe dans le tarif des accises. Les véhicules agricoles bénéficient de droits d'accises très avantageux pour le diesel (21 €/1000 litres au lieu de 330 €/1000 litres pour les transporteurs)
Les véhicules agricoles ne sont pas soumis à l'eurovignette ni à la taxe de circulation. Il ne doivent pas subir de contrôle technique périodique ni disposer d'un tachygraphe. Dans le cadre de l'élargissement des activités de l'agriculture et des entreprises de travaux agricoles, mais également des secteurs de la construction et du transport, il n'est pas surprenant que le nombre de véhicules agricoles ait augmenté de 19.000 unités en une période de 10 ans.
L'UPTR a expliqué au ministre Steven Vanackere que la suppression du diesel rouge mettrait fin aux nombreux abus, qui sont également préjudiciables pour les caisses de l'Etat. L'UPTR motive sa proposition en faisant référence aux Pays-Bas, qui ont récemment décidé de supprimer le diesel rouge, entre autres pour des raisons environnementales. A partir du 1er janvier 2013, seul le diesel blanc pourra encore y **être utilisé sur la voie publique.**

PRODUCTION CÉRÉALIÈRE BELGE

Synagra, l'association professionnelle des négociants belges en céréales, estime la récolte de céréales au même niveau que l'an passée malgré une augmentation de la surface de 6%.

Globalement, nous pouvons dire que la moisson 2012 s'est passée relativement souple. Se souvenant de la leçon des années précédentes, la moisson a démarrée trop tôt ce qui a résulté initialement à des taux d'humidité assez élevés et des grains immatures, difficiles à moissonner propre. Certes, il y a des différences importantes par région, aussi bien quantitatives que qualificatives.

En général, on a constaté des pertes de rendements de 10 à 15 % vis-à-vis de la moyenne.

Cela signifie que sur base des déclarations de superficies 2012, nous arrivons à une production céréalière globale (maïs grain inclus) de 2,9 Mt. Malgré l'augmentation de la superficie totale en céréales de 22.000 ha ou 6 % (dont +17.000 ha pour la Flandre), nous arrivons à peu près à la même production qu'en 2011.

Nous estimons la production totale de blé à 1,71 (1,66) Mt et celle de l'escourgeon à 392.000 T. (342.000 T. en 2011).

Pour le maïs grain, une diminution de minimum 15 % est attendue. Si on y ajoute la baisse de la superficie, nous estimons que la production soit 135.000 T. plus bas que l'année dernière, sans tenir compte d'un transfert du maïs grain vers le maïs ensilage.

Suite aux conditions atmosphériques humides aux mois de mai, juin et juillet il y a de sérieux problèmes avec le PS et le temps de chute Hagberg. Le taux en protéines est également plus bas que d'habitude, néanmoins les rendements inférieurs.

Quoique la situation en Wallonie soit légèrement plus grave qu'en Flandre, nous pensons que +50 % des froments ont un PS de moins de 72 kg et qu'a peine 15 à 20 % a un PS supérieur à 76 kg. En plus, la fraction de petits grains est manifestement plus élevée que normal.

Nous supposons que + 10 % (170.000 T.) de la production totale de blé peut être considéré comme panifiable. De ceci seulement 20 % attendrait la norme de 220 d'Hagberg.

Tenant compte d'une superficie légèrement à la hausse (+650 ha ou 5%), nous estimons la production de colza à 46.500 T. ou une diminution de 17.000 T. vis-à-vis des rendements record de l'année dernière.

Heureusement la contamination par les mycotoxines du champ est, comme annoncé des analyses pré-récolte, acceptable mais quand-même plus élevée que l'année dernière. Restons donc vigilants.

Elargissement de l'agriculture
DANS LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE EUROPÉENNE

Il est de plus en plus souvent question de l'élargissement de l'agriculture. Les agriculteurs tendent d'ailleurs à diversifier de plus en plus leurs activités dans d'autres secteurs. Certains agriculteurs désireux d'optimiser l'utilisation de leurs machines proposent des services de travaux agricoles à des tiers, et se profilent dès lors comme des entrepreneurs de travaux agricoles. D'autres agriculteurs ouvrent les portes de leur exploitation à des jeunes en décrochage scolaire, à des visites de groupes ou de classes, y reçoivent des touristes, y vendent des produits de la ferme ou y produisent de l'énergie.

La diversification est bien entendu signe de bon entreprenariat. Ceci a également été compris par les entrepreneurs de travaux agricoles. Ils ne se limitent d'ailleurs plus à des travaux purement agricoles.

Des statistiques ont été établies pour la Flandre. Celles-ci montrent que plus de 6.000 agriculteurs trouvent un revenu complémentaire dans d'autres activités. Plus de 400 agriculteurs accueillent des personnes handicapées, des écoliers de l'enseignement spécial, des gens souffrant de maladies chroniques et des toxicomanes et leur offrent une activité quotidienne utile. 75 fermes ouvertes accueillent les groupes et écoliers, et organisent des classes rurales.

Le tourisme rural connaît une expansion énorme. Selon les statistiques, 286 agriculteurs louent des chambres, également sous la formule « bed & breakfast », organisent des activités sportives et touristiques, ou louent des vélos.

La Flandre compte 1.400 permis pour la vente de produits de la ferme : 175 agriculteurs vendent des légumes, 200 proposent des fruits, près de 400 transforment eux-mêmes le lait qu'ils produisent, 115 vendent de la viande et 50 agriculteurs vendent de la volaille et des lapins. En réalité, le nombre d'agriculteurs qui vendent des produits de la ferme est probablement plus élevé, il suffit de compter les petites enseignes indiquant « pommes de terre à vendre » ou « œufs à vendre ».

Un fait flagrant est que 3.000 agriculteurs effectuent une gestion de la nature et environnementale, pour laquelle ils perçoivent une compensation. 650 agriculteurs ont démarré une activité d'entreprise de travaux agricoles. 1.000 agriculteurs produisent de l'énergie vu qu'ils ont perçu un soutien à l'investissement pour l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de cogénération.

Nous sommes persuadés que les exploitations agricoles traditionnelles doivent également disposer d'une vision d'avenir. Elles vont alors se spécialiser ou créer certaines niches. Ceci doit être applaudi, mais si ceci doit s›accompagner de subventions est une tout autre histoire.

Les entrepreneurs de travaux agricoles ont toujours été demandeurs de subventions en guise de soutien à l'investissement dans des machines agricoles. Ces budgets étant réservés au secteur agricole, le sujet a toujours été écarté jusqu'à présent. Ceci signifie que le secteur des travaux agricoles a financé lui-même la totalité de son élargissement. Le secteur agricole, en tant que secteur économique, ne devrait-il pas alors également commencer à réfléchir en termes économiques ?

La Commission européenne met actuellement au point une nouvelle politique agricole européenne. Un grand nombre d'éléments de base actuels sont remis en question, ce qui signifie qu'aucune certitude ne persiste. Les fédérations agricoles, qui sont soutenues au niveau européen par la COPA-COGECA, le lobby agricole européen, sont d'avis que le secteur agricole doit être soutenu de manière optimale, l›aide directe ne pouvant être remise en question.

La Commission européenne entend toutefois également continuer à stimuler le développement rural et régional. Il ne s'agit là plus uniquement des agriculteurs, mais également d'autres acteurs économiques (non agriculteurs), qui doivent également bénéficier de soutien. Nous avons soutenu quelques amendements dans ce sens au travers de notre fédération professionnelle européenne CEETTAR. A suivre…

TORNADO3

Centre de gravité bas
Grande facilité de traction
Epandage grande largeur

JOSKIN

Tel: 04 377 35 45 – www.joskin.com

L'avenir de l'agriculture : PERSPECTIVES POUR 2050

Le document « Agricultural Outlook » de l'OCDE et de la FAO concernant les perspectives pour l'agriculture stipule que la production agricole mondiale devra augmenter de 60% pour 2050 afin de répondre à la demande croissante de produits alimentaires. Cette croissance devra se réaliser de manière durable, principalement au travers de l'amélioration de la productivité dans les pays en développement.

Cette croissance revient à produire 1 milliard de tonnes de céréales et 200 millions de tonnes de viande en plus par an à l'horizon 2050, par rapport aux niveaux de 2005/07. Il faudra par ailleurs accroître la production pour fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de quantités croissantes de biocarburants.

La hausse de la production devra être assurée par une amélioration de la productivité

Globalement, la possibilité d'augmenter les surfaces agricoles est limitée. Selon les projections, la superficie labourable totale n'aura gagné que 69 millions d'hectares (moins de 5 %) en 2050. Il sera essentiel d'accroître la productivité pour contenir les prix alimentaires, compte tenu de l'aggravation des contraintes de ressources, et pour réduire l'insécurité alimentaire mondiale. A moyen terme, les gains de productivité pourraient provenir en premier lieu d'une réduction du retard des pays en développement dans ce domaine, mais il ressort d'un scénario simplifié qu'une grande partie de la hausse de la production de végétaux utilisables comme matières premières serait sans doute consacrée à la fabrication de biocarburants.

Une durabilité accrue est essentielle

Parallèlement, il est de plus en plus nécessaire d'améliorer une utilisation durable des ressources disponibles, qu'il s'agisse des sols, de l'eau, des écosystèmes marins, des stocks halieutiques, des forêts ou de la biodiversité. Quelque 25 % de la totalité des terres agricoles sont très dégradés. Le manque d'eau en agriculture est une réalité dans de nombreux pays. Beaucoup de stocks halieutiques sont surexploités ou risquent de le devenir. Il existe un consensus grandissant sur le fait que le changement climatique va s'accentuer et que les événements météorologiques extrêmes vont se multiplier.

Les gouvernements doivent assurer un environnement favorable

Encourager l'amélioration des pratiques agricoles, créer le bon environnement commercial, technique et réglementaire, et renforcer les systèmes d'innovation dans l'agriculture (recherche, enseignement, vulgarisation, infrastructures, par exemple), sans oublier les mesures s'adressant aux besoins spécifiques des petites exploitations, sont des enjeux cruciaux mis en lumière dans le présent rapport. Les mesures visant à réduire les pertes et les déchets sont fondamentales, elles aussi, pour répondre à la demande croissante et améliorer la productivité dans la filière d'approvisionnement.

ITALIE : Les entrepreneurs de travaux agricoles subissent les conséquences des tremblements de terre

UNIMA, l'association professionnelle italienne qui défend les intérêts des entrepreneurs de travaux agricoles italiens, nous informe que ses membres de la province de Modène et Ferrare éprouvent d'énormes problèmes dans leurs travaux suite aux tremblements de terre. Les photos vous permettront de vous faire une idée des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Rapport de la Commission Européenne sur la Sécurité des tracteurs

Dans le cadre d'une discussion purement juridique pour déterminer le cadre légal applicable à la sécurité des utilisateurs de tracteurs agricoles, une étude réalisée par des consultants pour le compte de la Commission européenne vient d'être rendue publique. A partir des documents techniques existants et des contributions des organisations représentatives, les experts ont identifié une liste des risques liés à un usage agricole ou forestier des tracteurs. Ces risques ont été examinés et évalués par rapport aux exigences actuelles pour la réception de tracteurs ainsi que d'autres types de véhicules pour l'agriculture et la foresterie, proposant de nouvelles spécifications et / ou des spécifications modifiées.

Ainsi, des risques pour lesquels aucune spécification n'existe ont été identifiés: mouvements incontrôlés, stabilités des tracteurs, électricité statique, feux, explosion, protection contre la foudre et ergonomie.

Les services de la Commission européenne, avec la contribution des organisations représentatives (constructeurs, utilisateurs, certificateurs…) va devoir désormais évaluer quelles nouvelles spécifications doivent être intégrer pour la réception des tracteurs agricoles et forestiers. Une évolution de la législation communautaire est à prévoir d'ici 2014 car il s'agit de textes techniques qui ne nécessitent que l'accord des fonctionnaires nationaux et non des ministres. Vous pouvez demander le rapport au secrétariat.

Trelleborg TM900 High Power. Un pneu agricole d'exception. Conçu en collaboration avec les principaux constructeurs de tracteurs, le TM900 High Power a été créé pour équiper les tracteurs à partir de 200 CV et pour des vitesses atteignant 65 km/h. Grande capacité de traction, excellentes propriétés d'autonettoyage, confort et réduction de la consommation de carburant: le nouveau Trelleborg TM900 High Power est l'expression la plus pointue du pneu agricole radial.

TRELLEBORG

TRELLEBORG TM900 HIGH POWER.
PUISSANCE ET TRACTION AU PREMIER REGARD.

Ogilvy&Mather

| www.trelleborg.com/wheelsystems |

PAYS-BAS : Les véhicules agricoles et la sécurité routière

Les Pays-Bas attachent une grande importance à la sécurité routière. CUMELA, notre organisation sœur aux Pays-Bas, a décidé de mettre les années 2012 et 2013 sous le signe de l'amélioration de la sécurité routière pour les véhicules agricoles. Le système anti-écrasement développé en collaboration avec Peecon fait partie de cette campagne.

10 membres de CUMELA utilisent actuellement 10 de ces systèmes anti-écrasement pour un essai qui durera un an. Les informations provenant des utilisateurs constitueront l'élément principal pour le perfectionnement de ce système. Nous remercions dès lors les entrepreneurs et leurs chauffeurs pour leur collaboration.

Le système anti-écrasement installé sur les tracteurs doit éviter que d'autres usagers de la route puissent se retrouver sous le tracteur. Ceci doit améliorer la sécurité routière des véhicules agricoles. Il faudra bien entendu vérifier que les tracteurs restent utilisables tant sur la route que sur les champs.

Photo: Hero Dijkema, Cumela Nederland

La photo montre une combinaison utilisée lors de la récolte des pommes de terre dans la province « Noord-Brabant ». Le système anti-écrasement est posé sur le relevage avant et il est ajustable tant en largeur qu'en hauteur. La combinaison a suscité beaucoup d'intérêt sur la route et les premières impressions dans la pratique étaient positives. Nous vous ferons bien entendu part des expériences des entreprises qui effectuent les essais.

CEETTAR: partenaire officiel de la campagne européenne "Ensemble pour la prévention des risques"

L'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-OSHA) et ses partenaires dans les 27 Etats membres de l'Union ont nommé la CEETTAR parmi les partenaires officielles pour la campagne 2012-13 «ensemble pour la prévention des risques».

La campagne vise à encourager les entreprises, les travailleurs et les autres parties prenantes à unir leurs forces pour améliorer la sécurité et la santé. Grâce à cette campagne, CEETTAR sera en mesure de mieux diffuser et promouvoir les résultats de ses efforts et ceux des organisations membres sur les emplois de qualité, la formation professionnelle et le renforcement du dialogue social. L'EU-OSHA fournira une un soutien pour faire avancer ces objectifs ainsi que pour l'organisation de séminaires d'information, des conférences ou des expositions.

25 fois la flexibilité en bleu.

Le Karat de LEMKEN

Le cultivateur intensif Karat est le garant d'un travail du sol flexible. Il est possible de monter très facilement une autre forme de soc sur le Karat. Grâce aux 4 types de socs disponibles, le Karat peut être utilisé pour des profondeurs de travail comprises entre 5 et 30 cm. Le changement d'équipement des supports de socs est réalisé à l'aide du système de changement rapide LEMKEN. Ce changement se fait très rapidement et sans boulons. Tout aussi brillant est le placement des maximum 25 dents sur l'entièreté de la largeur de travail. Cela garantit un travail maximal du sol, de même qu'une intensité de mélange optimale. C'est ce qu'on appelle la qualité LEMKEN. Ou comme nous osons également l'appeler: la flexibilité en bleu. Car nous aussi nous savons que chaque champ est différent.

www.lemken.com

LEMKEN
THE AGROVISION COMPANY

LE TRAITEMENT DES ENGRAIS EN EUROPE

En Europe, le traitement d'engrais représente 108 millions de tonnes. Ceci correspond à 7,8 pour cent de la production totale d'engrais. Les pays atteignant la meilleure proportion de traitement/transformation d'engrais dans le pays même sont l'Italie, la Grèce et l'Allemagne. L'Italie traite 36,8% de sa production d'engrais, la Grèce 34,6% et l'Allemagne 14,8%.

La Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne a fait effectuer une analyse détaillée du secteur du traitement des engrais. L'inventaire montre que la production totale traitable d'engrais en Europe représente environ 1,4 milliard de tonnes. Les élevages en France et en Allemagne sont les majeurs producteurs d'engrais.

Les différents procédés de traitement des engrais sont les suivants :

- Le traitement anaérobie des engrais est la technique la plus répandue en Europe. 6,4 pour cent des engrais sont ainsi traités au sein de l'UE.
- La séparation des fractions fines et épaisses est utilisée pour trois pour cent des engrais produits en Europe. La technique est principalement utilisée en Italie. Près d'un quart de la production nationale d'engrais est ainsi transformé.
- En troisième position, nous trouvons le traitement de la fraction épaisse, qui est surtout populaire en Espagne et qui représente 0,8 pour cent de la production d'engrais en Europe.

L'étude constate qu'il existe de grandes différences de traitement entre les différents Etats membres et qu'une densité plus importante de bétail entraîne une capacité de traitement plus importante. La capacité de traitement dépend également de la superficie des pâturages, des subventions obtenues, de plusieurs conditions annexes et de la législation nationale.

Au total, l'Europe traite 7,8 pour cent de ses engrais. Ceci représente 108 millions de tonnes d'engrais, ce qui correspond à 556.000 tonnes d'azote et 139.000 tonnes de phosphore.
A l'avenir, la méthanisation (fermentation anaérobie) méritera la préférence. Cette technique permet non seulement le recyclage efficace des nutriments et une meilleure disponibilité de l'azote à l'avantage des plantes, mais également une production d'énergie durable. Dans les régions où la charge d'engrais est importante, un traitement supplémentaire tel que la séparation mécanique devrait s'ajouter à cette technique pour éviter un excédent de phosphore dans les engrais transformés.

Source : Synthèse de rapport - VCM

LA CONFIANCE DES AGRICULTEURS DANS LEUR SECTEUR

est en léger recul face aux incertitudes économiques et réglementaires

Depuis 2007, le Crédit Agricole sonde chaque année la confiance des agriculteurs dans l'avenir de leur secteur et profite de cette occasion pour étudier les principales tendances du monde agricole au cours de l'année écoulée. La sixième édition de l'indice de confiance a été présentée lors de l'inauguration de la foire agricole de Libramont et lors de la journée dédiée aux entrepreneurs. Cet article vous présente les grandes conclusions de ce sondage d'opinions et développe différentes questions susceptibles d'intéresser de près tous les acteurs impliqués dans le secteur des services connexes à l'agriculture.

Après une augmentation considérable de la confiance des agriculteurs en 2011, l'indice de confiance se déprécie légèrement en 2012 et passe de 47 à 43 points en Wallonie et de 45 à 43 points en Flandre. Pour la première fois depuis le lancement de l'indice en 2007, Wallonie et Flandre affichent le même niveau de confiance.

Christine Lambert - Crédit Agricole.

En Wallonie, tous les secteurs de production sont à la baisse mais ce sont les éleveurs bovins qui subissent un net recul de leur confiance par rapport à l'année dernière. Le secteur des cultures et le secteur laitier ne font l'objet que d'un recul limité de leur confiance. En Flandre, contrairement à leurs homologues wallons, les éleveurs laitiers restent très confiants dans leur secteur avec une différence de 7 points. Le secteur des fruits et légumes connaît une baisse de confiance spectaculaire (9 points) suite aux conséquences de la crise provoquée par la bactérie E. Coli. Le secteur porcin semble enfin connaître un amélioration après les deux années de crise subies en 2010 et 2011.

Les jeunes exploitations flamandes en activité depuis moins de 10 ans débordent d'optimisme avec un indice de confiance élevé et en constante évolution depuis 2009. La confiance des jeunes agriculteurs wallons est étonnement fortement inférieure (différence de 10 points) et en déclin par rapport à l'an dernier. Comme chaque année, nous observons que les agriculteurs actifs depuis plus de 20 ans dégagent l'indice de confiance le plus faible aussi bien en Wallonie qu'en Flandre. Toutefois, les aînés qui ont déniché un successeur témoignent d'un niveau de confiance supérieur.

La détérioration de leurs résultats financiers explique principalement la baisse de confiance des agriculteurs. La proportion d'agriculteurs insatisfaits de leurs revenus au cours des derniers mois croît en Wallonie de 52% à 57% et de 49% à 56% en Flandre.

Le principal élément ayant influencé le résultat financier de l›agriculteur sur ces 12 derniers mois est, sans conteste, la hausse des coûts de production. 58% des agriculteurs wallons et 59% des agriculteurs flamands invoquent ce facteur comme principal responsable de la détérioration de leurs revenus. La baisse des prix de vente est en outre avancée par près d›un agriculteur sur deux tant en Wallonie qu›en Flandre et a principalement pénalisé le secteur horticole et les grandes cultures.

Les problèmes de trésorerie apparaissent

Graphique : Aspect coopératif

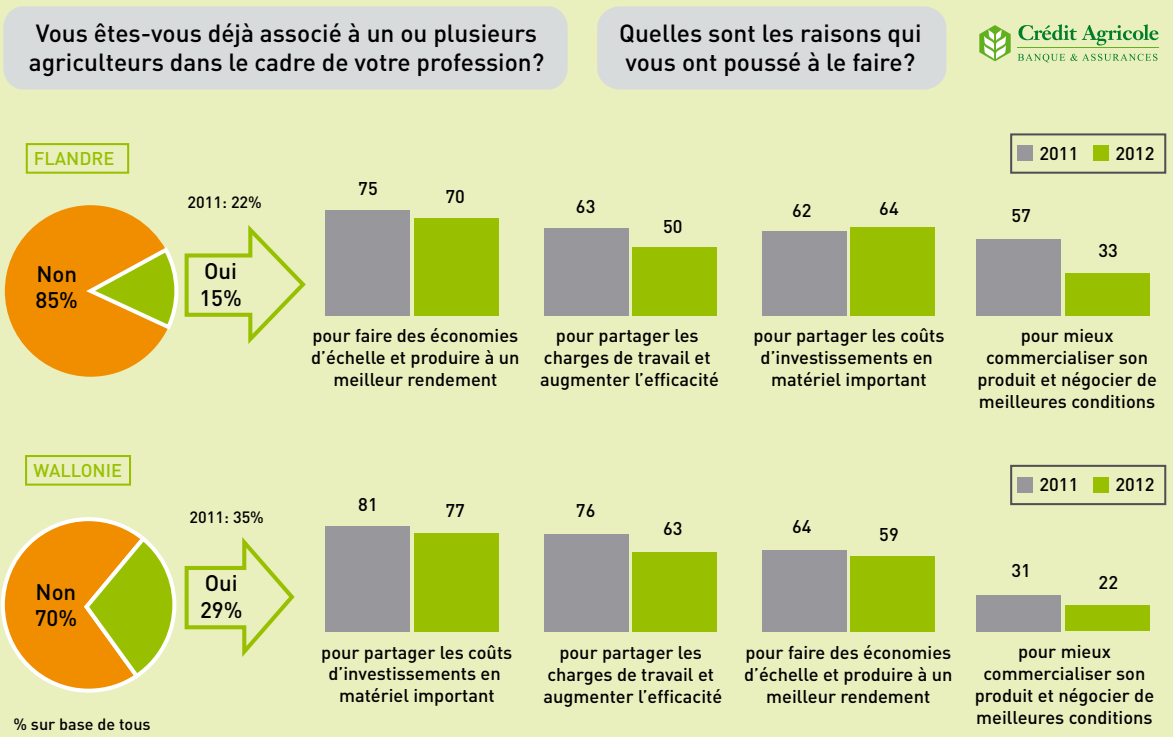

surtout dans les secteurs horticoles et porcins puisque 42% des entreprises du secteur porcin déclarent, en 2011, connaître des tensions de liquidités. Ils étaient plus de 70% l'an dernier à éprouver des difficultés financières. Les producteurs de fruits et légumes font également face à des tensions de liquidités : un horticulteur sur 4 affirme avoir rencontré des problèmes financiers sur les 12 derniers mois.

Les intentions d'investissement

Malgré la diminution de confiance chez les agriculteurs, les intentions d'investissement restent stables aussi bien en Flandre qu'en Wallonie. Environ 30% des agriculteurs belges ont des projets à court (dans l'année) et à long terme (dans les 5 ans).

La construction ou le réaménagement de bâtiments, l'extension de l'exploitation et les projets visant à réduire la facture énergétique de l'entreprise arrivent en tête des intentions d'investissement à court terme et à long terme en Flandre. Seul l'achat de matériel agricole est plus envisagé par les exploitations wallonnes.

Une analyse plus fouillée dans les intentions d'investissement en matériel, nous révèle que 31% des agriculteurs wallons envisagent d'acheter un tracteur à moyen terme (26% à court terme). Seuls 26 % des agriculteurs flamands seraient prêts à acquérir ce type de matériel dans la même période (11% à court terme). L'achat de matériel agricole, autre que tracteur, est aussi envisagé à moyen terme par plus de la moitié des agriculteurs intérogés (55% des wallons et 52% des flamands).

La structure organisationnelle de l'exploitation agricole

Aujourd'hui, quatre agriculteurs sur dix exploitent leur entreprise seuls ou avec l'aide de leur famille. La moitié des agriculteurs belges font appel à des entrepreneurs ou travailleurs temporaires pour exécuter certaines tâches. Au cours des quatre dernières années, la structure organisationnelle a bien évolué. En 2008, 51% des agriculteurs flamands et 57% des agriculteurs wallons géraient leur entreprise seuls ou avec leur famille. Seuls quatre agriculteurs sur dix faisaient alors appel à du personnel temporaire ou à des entreprises externes.

Lors de notre étude précédente, nous avions mis en évidence le rôle du partenaire dans l'accomplissement des formalités liées à la gestion administrative et comptable de l'exploitation. Nous avons, cette année, cherché à mesurer le temps consacré à ces différentes tâches. Près d'un agriculteur sur deux (46%) consacre une demi-journée par semaine à son administration. La majorité assume le suivi comptable et administratif seul ou en faisant de temps à autre appel à un comptable pour un conseil. 27% des agriculteurs confient l'ensemble de leur administration à un expert. Il ressort de l'étude que de nombreux agriculteurs se sont équipés d'un ordinateur et d'une connexion internet pour assurer leur comptabilité. En plus de ces outils, un agriculteur sur cinq s'est équipé d'un logiciel de gestion.

Les agriculteurs et les médias

Les agriculteurs restent très fidèles à la presse écrite et plus de 80% d'entre eux se tiennent informés de l'actualité de leur secteur par le biais de rencontres

ou d'échanges avec d'autres agriculteurs ou fournisseurs. Nous observons la forte pénétration d'internet en Flandre où plus de 61% des agriculteurs consultent divers sites pour suivre l'actualité agricole. En Wallonie, 39 % des agriculteurs disposent d'une connexion internet sur l'exploitation.

Aspect coopératif

En cette année 2012 déclarée, « année internationale des coopératives », nous avons à nouveau interrogé les agriculteurs sur leur volonté de s›associer.

Les agriculteurs belges sont très favorables à la mise en place d'associations entre exploitants, mais peu sont vraiment actifs. En Flandre, seul 15% des agriculteurs sont actifs dans une association, ce qui équivaut à une baisse de 7% par rapport à l'année passée. En Wallonie, un tiers des agriculteurs interrogés sont actifs dans une association. Les exploitants du Nord du pays invoquent leur souci d'économie d'échelle et le partage des charges de travail comme motivations principales pour s'associer. En Wallonie, c'est le partage du coût du matériel qui estprésenté comme explication principale, suivi du partage des charges de travail. (Graphique p. 5)

Conclusions

La hausse de l'indice de confiance de l'année dernière n'as pas été confirmée cette année. Tous les secteurs de production indiquent une baisse de confiance dans leur avenir, hormis le secteur porcin, qui semble connaître de meilleures perspectives après deux années difficiles. La baisse de satisfaction du résultat financier est le facteur principal qui explique la diminution de l'indice de confiance en 2012. Pourtant, les intentions d'investissement restent stable en Wallonie et en Flandre et concernent surtout des projets de construction et de rénovation de bâtiments.

L'étude complète de l'indice de confiance nous a démontré que les exploitations agricoles d›avenir sont de véritables PME. Les gestionnaires doivent maîtriser de nombreux risques et relever de nombreux défis avec une Europe qui attend d›eux toujours plus : qu›ils assurent une production alimentaire de qualité en suffisance, tout en veillant au bien-être animal et environnemental. Tellement d›exigences face à une constante incertitude : celle du revenu.

S›associer pour mieux se faire entendre ou pour diminuer les coûts, beaucoup en sont convaincus mais concrètement peu le pratiquent. L›agriculteur craint-il de perdre son autonomie ? Voilà peut -être un débat à initier en cette année internationale des coopératives.

Christine Lambert et Vincent Van Zande,
Crédit Agricole

Vous trouverez tous les résultats de l'indice de confiance agricole 2012 sur www.credit-agricole.be

D'APRÈS UN DOCUMENT FEDAGRIM PAR GERT VAN THILLO

VENTES DE PULVÉRISATEURS EN BELGIQUE

Afin de se faire une idée plus précise du marché des pulvérisateurs en Belgique, les données de vente des membres de Fedagrim ont été comparées aux données du service de Contrôle des Pulvérisateurs de l'ILVO (Instituut Voor Landbouw en Visserij Onderzoek).

Il ressort des chiffres de vente des pulvérisateurs que ces dernières années, les investissements se sont principalement concentrés sur des machines bien équipées, et de grande capacité. Ce n'est pas illogique, si l'on tient compte de l'augmentation de la taille des exploitations, ainsi que d'une plus grande spécialisation de ces dernières.

Cependant, le marché a reculé de 20% au cours des 7 dernières années. Cette évolution suit en grandes lignes la diminution du nombre d'exploitations agricoles actives. D'un point de vue relatif, la part de marché des machines de grande capacité (pulvérisateurs traînés et automoteurs) a progressé par rapport au marché total. Par ailleurs, un plus grand nombre de pulvérisateurs portés sont vendus en combinaison avec une cuve frontale. De cette façon, la capacité des machines portées augmente de manière conséquente.

Cependant, le marché des pulvérisateurs simples et de petite capacité reste important. En plus des chiffres de vente de Fedagrim, les données de l'ILVO confirment cette tendance. Au cours du premier cycle de contrôle (1996-1998), 13.199 pulvérisateurs ont été présentés, avec une année de construction moyenne datant de 1986. Lors du 5e cycle de contrôle (2008-2010), 10.340 pulvérisateurs ont été présentés, avec une année de construction moyenne datant de 1993. Cela indique donc un vieillissement du parc de pulvérisateurs, vu que sur une période de 12 ans, les pulvérisateurs ont en effet en moyenne vieilli de 5 ans. Les vieux pulvérisateurs restent le plus souvent en activité chez les éleveurs (laitiers) et les hobbyistes, afin de mener à bien des travaux sporadiques de pulvérisation.

Il ressort également de ces données qu'au cours de la même période (entre 1996/1998 et 2008/2010), la largeur moyenne de rampe est passée de 15,40 m à 17,48 m. Le volume moyen de cuve est quant à lui passé de 792 litres à 1.086 litres. Au cours du dernier cycle de contrôle (2008/2010), plus de 2/3 des pulvérisateurs contrôlés étaient équipés d'un système DPM (débit proportionnel au régime moteur). Près de 20% des pulvérisateurs disposent à présent d'un ordinateur de pulvérisation. Les autres pulvérisateurs travaillent suivant le principe de la pression constante (PC) ou du DPMa. Enfin, on peut constater que ces dernières années, le nombre de pulvérisateurs contrôlés ne baisse presque pas.

Pour ces chiffres, il convient de souligner que nous ne disposons pour le moment que des chiffres flamands. En Wallonie, davantage de pulvérisateurs auraient déjà été remplacés, ce qui fait que le parc de machines est plus récent et que la largeur moyenne de rampe est également plus importante.

En ce qui concerne les tendances observées ces derniers mois, on peut dire que l'intérêt et les ventes étaient satisfaisants lors d'Agribex 2011. Ce sont principalement les machines de grande capacité et avec beaucoup d'options qui suscitent l'intérêt. On pense notamment au rinçage

Évolution des cycles	Volume de cuve (litres)	Largeur de rampe moyenne	Nombre de machines	Année de construction
1er cycle (1996-1997-1998)	792,11	15,405	13.199	1986,12
2ième cycle (1999-2000-2001)	864,52	16,193	12.271	1987,82
3ième cycle (2002-2003-2004)	905,896	16,236	10.932	1989,11
4ième cycle (2005-2006-2007)	966,676	16,771	11.379	1990,70
5ième cycle (2008-2009-2010)	1.086,41	17,484	10.340	1992,96

Source: ILVO dienst keuring spuittoestellen Vlaanderen

Données 5ième cycle (2008-2009-2010)				
Suivant le type	Embarqué	Porté	Traîné	Automoteur
	0,66%	86,05%	9,50%	3,79%
Suivant le système de régulation	DPAe	DPAm	DPM	PC
	20,37%	3,47%	68,35%	7,81%

Source: ILVO dienst keuring spuittoestellen Vlaanderen

automatique et au GPS. Ces machines ‘full option’ trouvent principalement acquéreur chez les entrepreneurs et les exploitations de grande culture.
Après Agribex, les ventes ont reculé. C’est ainsi que le marché des pulvérisateurs portés et des automoteurs a connu des débuts difficiles en 2012. Le recul est par contre moins prononcé en ce qui concerne les pulvérisateurs traînés (-9%). La cause principale est le prix trop faible proposé pour certains produits agricoles. C’est ainsi que les prix très bas des pommes de terre au cours de la saison 2011-2012 ont incité les clients à postposer leurs achats. Le niveau de vente de 2012 sera donc inférieur à celui de 2011. Le bon départ du prix des pommes de terre pour la saison 2012-2013 laisse espérer que l’année 2013 sera meilleure en ce qui concerne les ventes.

PLUS de choix

John Deere est le seul fabricant de moissonneusses-batteuses au monde qui propose 4 systèmes de battage différents. Choisissez maintenant le système de battage qui correspond à votre entreprise !

Pour plus d’amples informations contactez Erik De Ridder : 0474 750 125

www.JohnDeere.be

JOHN DEERE

Cofabel

Peperstraat 4A - 3071 Erps-Kwerps
Tél. : 02 759 40 93 - Fax. : 02 759 99 28
E-mail : Info@cofabel.be

D'APRÈS UN DOCUMENT FEDAGRIM PAR GERT VAN THILLO

DOSSIER ECONOMIQUE 2012-2013

ANALYSE DU SECTEUR TRACTEUR

Pour les tracteurs de plus de 50 ch, on peut dire que l'année 2011 a été bonne. Tout d'abord, les ventes de l'année 2011 ont été meilleures que celles de 2009 et 2010. Par rapport à 2010, on enregistre une hausse de 13,5% des ventes. Par ailleurs, les tracteurs sont de mieux en mieux équipés, tandis que la puissance moyenne a davantage progressé qu'au cours des années précédentes. De ce fait, le prix de vente moyen est également plus élevé. En 2012, les ventes ont bien débuté, mais au cours du deuxième trimestre, le nombre de commandes a quelque peu baissé.

Les derniers mois de 2012 vont permettre de déterminer si cette année se terminera au même niveau que l'année 2011.

Le nombre d'immatriculations de tracteurs d'une puissance inférieure ou égale à 50 ch continue de progresser. L'année 2011 a été une année record à ce niveau, avec pas moins de 530 unités inscrites. Les petits tracteurs deviennent par ailleurs de plus en plus accessibles pour une clientèle de particuliers ou d'amateurs.

Le marché des chargeurs télescopiques a d'autre part également enregistré de bons résultats en 2011. Alors que les années 2009 et 2010 avaient été plutôt calmes après le record de vente enregistré en 2008, pas moins de 689 télescopiques ont été vendus en 2011, soit plus que la moyenne des 7 dernières années. La progression des ventes est la plus marquée dans la catégorie de hauteur de levage comprise entre 5,5 et 6,5 mètres.

OPPORTUNITÉS
La technologie comme le GPS et les tracteurs consommant moins
La professionnalisation et l'augmentation de taille des exploitations
L'optimisme et l'esprit d'entreprise des agriculteurs

La tendance d'augmentation d'échelle et de professionnalisation des exploitations agricoles est considérée comme positive pour le marché des tracteurs. De ce fait, les tracteurs sont utilisés plus efficacement et leur rendement est donc plus élevé. Suite à cette augmentation d'échelle, la surface cultivée par unité de main d'oeuvre est souvent plus élevée, ce qui fait que le choix se porte plus facilement sur des tracteurs plus puissants et des machines de plus grande capacité. De cette façon, les différences entre les (grandes) exploitations agricoles et les agriculteurs à temps partiel sont de plus en plus marquées. Ces deux groupes distincts de clients ont chacun des attentes et des besoins différents.

Enfin, l'optimisme des agriculteurs est aussi considéré comme une opportunité pour le marché. Un agriculteur est un véritable entrepreneur qui, lors de changements de conditions de travail, cherche continuellement de nouvelles méthodes de production ou des produits permettant >

Les tracteurs > 50 CH								
MARQUE	2005		2006		2007		2008	
	Nombre	Part de marché	Nombre	Part de marché	Nombre	Part de marché	Nombre	Part de marché
NEW HOLLAND	575	28,14%	675	27,61%	681	28,26%	788	27,70%
JOHN DEERE	424	20,75%	401	16,40%	518	21,49%	526	18,49%
FENDT	191	9,35%	259	10,59%	250	10,37%	316	11,11%
CASE	105	5,14%	167	6,83%	165	6,85%	266	9,35%
DEUTZ-FAHR	185	9,06%	203	8,30%	204	8,46%	239	8,40%
MASSEY FERGUSON	167	8,17%	254	10,39%	205	8,51%	247	8,68%
CLAAS-RENAULT	150	7,34%	172	7,03%	128	5,31%	138	4,85%
VALTRA	53	2,59%	88	3,60%	89	3,69%	102	3,59%
STEYR	46	2,25%	46	1,88%	50	2,07%	58	2,04%
KUBOTA	2	0,10%	6	0,25%	11	0,46%	13	0,46%
JCB	6	0,29%	33	1,35%	11	0,46%	7	0,25%
MCCORMICK	26	1,27%	37	1,51%	21	0,87%	43	1,51%
LANDINI	21	1,03%	21	0,86%	17	0,71%	17	0,60%
LAMBORGHINI	14	0,69%	12	0,49%	13	0,54%	9	0,32%
ZETOR	25	1,22%	30	1,23%	17	0,71%	48	1,69%
SAME	31	1,52%	18	0,74%	10	0,41%	4	0,14%
TOTAL (marques >5 par an)	2.021	98,9%	2.422	99,1%	2.390	99,2%	2.821	99,2%
TOTAL toutes marques	2.043	100%	2.445	100%	2.410	100%	2.845	100%

MARQUE	2009		2010		2011	
	Nombre	Part de marché	Nombre	Part de marché	Nombre	Part de marché
NEW HOLLAND	519	26,88%	503	26,40%	525	24,27%
JOHN DEERE	351	18,18%	350	18,37%	487	22,52%
FENDT	227	11,76%	246	12,91%	266	12,30%
CASE	178	9,22%	206	10,81%	209	9,66%
DEUTZ-FAHR	147	7,61%	172	9,03%	169	7,81%
MASSEY FERGUSON	166	8,60%	128	6,72%	168	7,77%
CLAAS-RENAULT	91	4,71%	87	4,57%	93	4,30%
VALTRA	64	3,31%	49	2,57%	62	2,87%
STEYR	42	2,18%	45	2,36%	54	2,50%
KUBOTA	37	1,92%	22	1,15%	51	2,36%
JCB	8	0,41%	7	0,37%	4	0,18%
MCCORMICK	36	1,86%	27	1,42%	20	0,92%
LANDINI	9	0,47%	12	0,63%	14	0,65%
LAMBORGHINI	12	0,62%	13	0,68%	9	0,42%
ZETOR	21	1,09%	14	0,73%	10	0,46%
SAME	2	0,10%	7	0,37%	7	0,32%
TOTAL (marques > 5 par an)	1.910	98,9%	1.888	99,1%	2.148	99,3%
TOTAL toutes marques	1.931	100%	1.905	100%	2.163	100%

d'y arriver. La capacité d'adaptation des agriculteurs est souvent citée en exemple.

MENACES
Marges moins importantes pour certains produits agricoles
Incertitudes quant à la succession dans les exploitations agricoles et chez les agents
Incertitudes en ce qui concerne la réglementation sur l'usage non-agricole

Une des menaces les plus importantes est le solde moins important de certains produits agricoles, comme le lait, la viande de porc et les pommes de terre. Cela a pour conséquence directe que certains achats, comme ceux des tracteurs, sont reportés à plus tard. Par ailleurs, les incertitudes par rapport à la succession dans les exploitations agricoles ont pour conséquence que les agriculteurs sont moins enclins à investir dans du matériel agricole neuf. Cette incertitude s'observe également au niveau de certains agents. Enfin, les incertitudes liées à la nouvelle réglementation sur l'usage non-agricole des tracteurs se sont traduites par le fait que certains acheteurs potentiels ont reporté leurs achats à plus tard.

Lorsque l'on regarde de plus près les chiffres de vente de tracteurs pour 2011, on remarque directement deux choses. Tout d'abord que l'année 2011 a été meilleure en termes de vente que les deux années précédentes. Par rapport à 2010, on enregistre une progression de 13,5% des ventes. De plus, comme les tracteurs qui se vendent à l'heure actuelle sont en général mieux équipés, la progression globale en termes de chiffre d'affaire est encore plus importante.

Par ailleurs, on constate également que la part de marché de John Deere progresse de 4%, pour atteindre une part de marché de 22,5%. New Holland perd un peu de terrain par rapport aux années précédentes, ce qui fait que la différence entre les deux marques est plus petite que lors des autres années.

A constater également, la forte progression des ventes de tracteurs Kubota. Alors qu'en 2005, cette marque n'avait vendu que 2 tracteurs de plus de 50 ch, pas moins de 51 unités ont été vendues en 2011 dans cette même catégorie de puissance. Ces chiffres méritent d'autant plus d'être soulignés que Kubota ne vend pas de tracteurs dans la catégorie de puissance supérieure. De même, Case et Fendt ont connu une augmentation substantielle de leur part de marché au cours de la période allant de 2005 à 2011.

En ce qui concerne les autres marques, leur part de marché reste relativement stable. Les sept plus grandes marques représentent près de 90% des ventes.

Remarquons également que la puissance moyenne croît année après année. Alors qu'au cours des années précédentes, cette augmentation ne représentait que 2 à 3 ch par année, la puissance moyenne des tracteurs de plus de 50 ch inscrits progresse de 6 ch en 2011, pour atteindre 158,6 ch.

Ce chiffre élevé n'est pas étonnant, si l'on tient compte de l'augmentation d'échelle d'une part, et du fait qu'en 2011, la plupart des tracteurs vendus l'ont été dans la catégorie de 180 à 225 ch. Près de 25% des tracteurs inscrits se trouvent

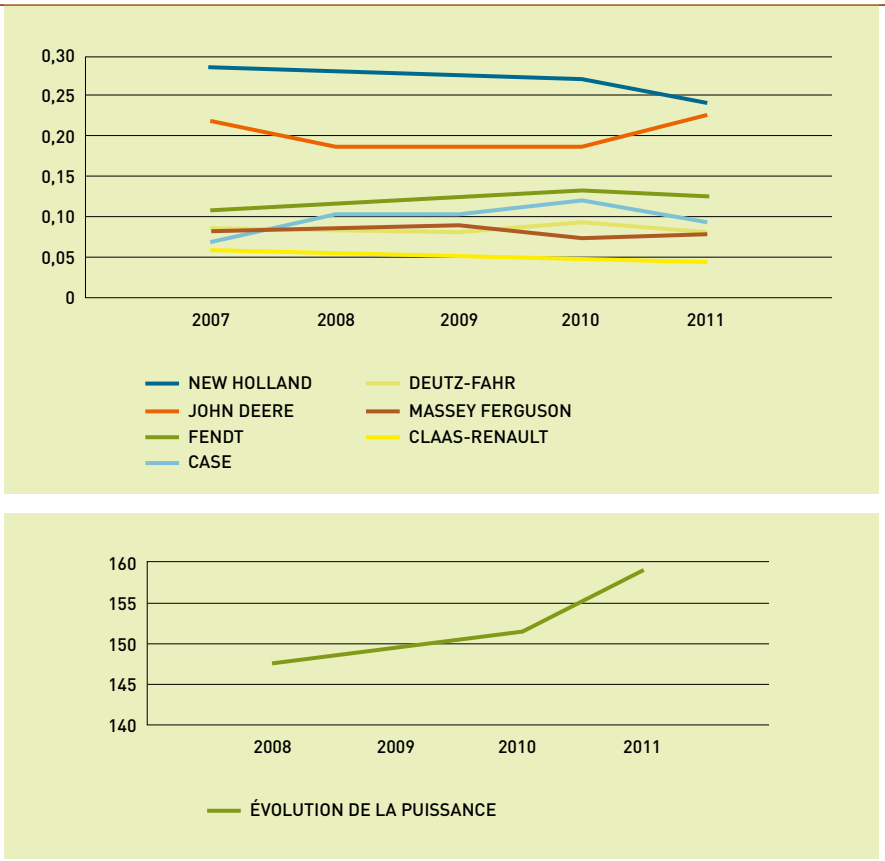

Évolution de la puissance	2008	2009	2010	2011
Nombre de tracteurs > 50 ch	2.845	1.931	1.905	2.163
Cumul de la puissance > 50 ch	419.465	291.180	290.585	343.115
TOTAL	147,4	150,8	152,5	158,6

Classes de puissance pour les tracteurs	2011	%
50 - 100	522	24,1 %
101 - 140	406	18,8 %
141 - 180	412	19,0 %
181 - 225	536	24,8 %
> 225	287	13,3 %
TOTAL	2.163	100,00 %

TRACTEURS DE PLUS DE 50 CH	2011	Évolution du cumul			
		2011 Q1+Q2	2012 Q1+Q2	Différence absolue	% différence
Tracteurs de plus de 50 ch	2.136	1.354	1.382	28	2,1 %

dans ce segment. Par ailleurs, le groupe des tracteurs immatriculés entre 50 et 100 ch est aussi important, et représente une part de marché de 24%. Enfin, le groupe des tracteurs de plus de 225 ch représente 13,3% du marché.

En ce qui concerne l'année 2012, il ressort des chiffres des immatriculations jusque fin juin que l'année 2012 poursuit sur la lancée de l'année 2011. Le nombre de tracteurs de plus de 50 ch immatriculés au cours du premier semestre 2012 progresse de 2% par rapport à la même période en 2011. En ce qui concerne les statistiques internes de vente de Fedagrim, on note même une progression de près de 6% du nombre de tracteurs facturés au cours des 6 premiers mois de 2012 par rapport à la même période en 2011. Il faut cependant souligner que cette différence est principalement une conséquence de l'augmentation des ventes au cours des premiers mois de 2012, suite au salon Agribex.

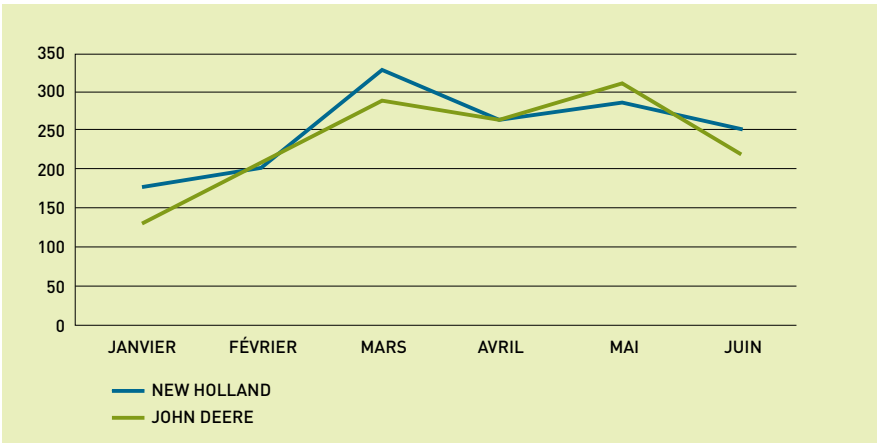

A partir du deuxième trimestre, le nombre de commandes a légèrement baissé. La fédération s'attend à ce que l'année 2012 se termine au même niveau que l'année 2011, bien que certains craignent un recul du nombre de ventes de tracteurs au cours du second semestre 2012.

L'innovation dans la protection des plantes, un facteur indispensable à la préservation de la sécurité alimentaire

NOUVELLE ÉTUDE

L'INNOVATION comme étant le moteur de la PRODUCTIVITÉ et de LA COMPÉTITIVITÉ de l'agriculture en Europe

Phytofar

Les produits phytopharmaceutiques - communément appelés pesticides - constituent un groupe très diversifié de produits indispensables à la production d'une nourriture saine et en suffisance. En combinaison avec les solutions classiques (plantes saines dans un sol sain, méthodes de prévention, méthodes physiques, insectes bénéfiques,...) et les techniques modernes (agriculture de précision, techniques biotechnologiques et moléculaires), les produits phytopharmaceutiques sont nécessaires pour cultiver de la manière la plus durable.

Les produits phytopharmaceutiques sont un élément important de la protection des récoltes et veillent à une production stable de produits agricoles sûrs et de bonne qualité, à un prix démocratique. Ils contribuent également à la réduction des pertes de denrées alimentaires après la récolte. Au niveau mondial, ils favorisent aussi la biodiversité et la protection des habitats naturels de la faune et de la flore.

Dans le contexte de la flambée des prix alimentaires et des appels à instaurer la sécurité alimentaire mondiale, une évaluation de l'importance économique d'une catégorie essentielle de produits de protection des plantes confirme la valeur des solutions de haute technologie pour stimuler une agriculture productive durable, et souligne la contribution fondamentale de la recherche et du développement.

L'étude[1] conduite par l'Institut Nomisma[2] a établi que sans l'utilisation des triazole[3] (un certain type de produits phytopharmaceutiques), les principales cultures céréalières européennes présenteraient une sensibilité critique au septoria, le pathogène le plus dévastateur du blé en Europe du point de vue économique. En effet, ce champignon provoque une infection fongique dévastatrice, occasionnant des pertes de pro-

duction pouvant atteindre 40%[4].

« Si l'Europe doit rester compétitive, il sera indispensable d'investir pour protéger nos récoltes. La recherche et le développement coûtent cher et prennent beaucoup de temps, mais si nous n'offrons pas aux agriculteurs les instruments dont ils ont impérativement besoin, ceci aura de graves conséquences pour la productivité, » a déclaré Peter Jaeken, Secrétaire général de Phytofar, l'association belge de l'industrie des produits de protection des plantes.

Actuellement, l'Europe est un exportateur net de blé, produisant 21% des récoltes mondiales ; l'application des triazoles soutient ce niveau de productivité et permet une production belge compétitive, à raison de 8.9 ton/ha[5], par rapport à une moyenne mondiale de 2,9 t/ha.

Cette étude souligne la contribution vitale des produits phytopharmaceutiques, notamment les triazoles, ainsi que l'importance critique de l'innovation. Les récoltes que l'Europe considère comme évidentes sont cependant le fruit d'une innovation durement acquise.

L'innovation permet de commercialiser des produits efficaces. « Si un agriculteur ne dispose pas de solutions appropriées pour cultiver ses champs, la perte de productivité devra être compensée ailleurs dans le monde par l'exploitation de terres supplémentaires, aux dépens des habitats naturels. Il se pourrait qu'il doive opter pour des traitements non-chimiques, qui ne manqueront pas d'augmenter l'empreinte carbone de son exploitation.

L'étude Nomisma s'est concentrée sur la production de blé, mais ses conclusions sont tout aussi significatives pour l'ensemble des plantes cultivées en Europe. Toute perte d'une solution de protection des plantes importante, où l'innovation n'a pas été en mesure de trouver des solutions alternatives adéquates, aura un effet néfaste sur la qualité, la variété, la disponibilité et le prix de notre alimentation.

L'étude Nomisma révèle que par leur rôle, par essence dynamique, la science et la technologie peuvent contribuer à soutenir une productivité agricole durable. Les ravageurs et les organismes pathogènes ne baissent pas les bras face aux outils efficaces développés par les scientifiques, ils évoluent et s'adaptent, et c'est exactement ce que nos solutions doivent faire également.

Contact:
Peter Jaeken, tél. 02 238 97 72
pjaeken@essenscia.be

1 *'Évaluation de l'importance économique des azoles dans l'agriculture européenne : une étude de cas sur le blé.*
2 *Nomisma, institut italien de recherche économique fondé à Bologne en 1981. Depuis sa fondation, il a accompli de nombreuses recherches, a formulé des avis en matière de politique, et a fourni son assistance technique à des instances publiques internationales, nationales et locales, ainsi qu'à des entreprises privées, sur des questions d'économie appliquée, de politique industrielle, de planning régional, de développement et de croissance.*
3 *Les triazoles sont une classe de composés appartenant aux azoles.*
4 *Si septoria n'est pas éradiqué, il pourrait entraîner une réduction de productivité de l'ordre de 10 à 20%, ce chiffre pouvant même atteindre 40% en fonction des conditions climatiques.*
5 *Chiffres clés de l'agriculture 2011, la Direction générale Statistique et Information économique, SPF Economie, 2011. 8,9 tonnes / hectare correspond à la moyenne de 2008, 2009 et 2010 pour le blé d'hiver.*

Le désherbage chimique peut être MEILLEUR POUR L'ENVIRONNEMENT

Existe-t-il des alternatives à l'utilisation du désherbage chimique? Oui, par exemple, le balayage mécanique, le désherbage à l'aide d'un brûleur thermique, à l'air chaud ou à l'eau chaude. Mais outre le fait que ces alternatives sont des méthodes extrêmement coûteuses exigeant plus de main-d'oeuvre et qu'elles sont moins efficaces, elles s'avèrent, qui plus est aujourd'hui, n'être absolument pas meilleures pour l'environnement que le désherbage chimique.

Des chercheurs de l'Université d'Amsterdam ont déterminé les impacts environnementaux des techniques de désherbage les plus couramment utilisées sur les revêtements tels que les trottoirs et chaussées. Cette analyse du cycle de vie (ACV) révèle qu'une utilisation correcte des produits phytopharmaceutiques sur les revêtements enregistre de meilleurs résultats d'un point de vue environnemental que les techniques non chimiques comme le balayage mécanique, le désherbage à l'aide d'un brûleur thermique, à l'air chaud ou à l'eau chaude (Source: rapport de l'IVAM, le Département interfacultaire des sciences environnementales de l'Université d'Amsterdam[1]).

Désherber sans moyens chimiques d'ici 2019 n'est pas réaliste!

Les autorités wallonnes souhaitent, d'ici 2019, réduire à néant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les services publics. Bien qu'une diminution de l'usage des produits phytopharmaceutiques pourrait s'envisager, une interdiction complète n'est, pour la plupart des villes et communes, toutefois pas réalisable. Les administrations communales sont en effet nombreuses à perdre la bataille face aux mauvaises herbes et sont confrontées aux plaintes de citoyens qui considèrent comme dangereux la présence de plus en plus importante des mauvaises herbes dans leur commune, sans parler de l'aspect mal entretenu que cela engendre. Outre le risque de glissement, la présence de mauvaises herbes trop hautes peut réduire la visibilité aux carrefours. Par ailleurs, les mauvaises herbes présentent un risque supplémentaire pour la santé publique dans la mesure où elles favorisent davantage l'apparition d'animaux nuisibles tels que les rats et les souris qui, comme on le sait, sont porteurs et propagateurs de nombreux agents pathogènes.

Les alternatives exigent beaucoup de main-d'oeuvre; elles sont coûteuses, peu efficaces et ne sont pas meilleures pour l'environnement!

Un projet d'arrêté du gouvernement wallon est actuellement soumis à l'avis de différentes commissions. Cet arrêté, portant notamment sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les services publics ainsi que sur les terrains publics, inflige de sévères restrictions quant à l'usage des produits. Ceci, dans le cadre d'une utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. L'arrêté en question ne concerne donc pas seulement les trottoirs, carrefours, cimetières, parcs et accotements qui sont entretenus par la commune, mais aussi les parkings des grandes surfaces qui sont gérés par des personnes privées mais qui sont accessibles au grand public. Les restrictions et interdictions proposées pour tous ces terrains font l'objet d'une discussion en raison du manque d'alternatives à la fois efficaces et soutenables d'un point de vue financier; qui plus est avec la taille des effectifs humains dont les communes disposent.

L'étude ACV démontre par ailleurs qu'interdire le désherbage chimique sur les revêtements et recourir à des alternatives ne conduit pas à un meilleur environnement. De plus, les méthodes alternatives comme le désherbage thermique, à l'air chaud et à l'eau chaude impliquent aussi certains dangers pour les utilisateurs (risque de brûlures et incendie) et elles tuent aussi des insectes utiles qui vivent sur les mauvaises herbes.

Les moyens chimiques qui détruisent les mauvaises herbes (herbicides) sont en revanche sélectifs et détruisent uniquement les mauvaises herbes sans nuire aux insectes utiles.

Bien utilisés, les produits phytopharmaceutiques sont des outils sûrs pour l'homme et l'environnement!

Selon Phytofar, l'Association belge de l'industrie des produits de protection des

L'étude ACV analysée plus en détails

Dans l'ACV, c'est le cycle de vie complet qui est pris en considération, de la production des matières premières au traitement des déchets. Le résultat de l'ACV comprend 17 catégories qui sont comparées séparément, après quoi, une fois normalisées et pondérées, elles sont ensuite additionnées. Il y a 10 catégories environnementales, 5 axées sur la gestion efficace des matières premières et 2 catégories portant sur la santé. Les résultats sont exprimés en points ACV. Plus le résultat de l'ACV est élevé, et plus la technique enregistre un mauvais résultat.

Sur base des résultats environnementaux globaux, les techniques de désherbage chimique (le glyphosate, une substance souvent utilisée, est ici pris comme exemple) ont un impact considérablement plus faible sur l'environnement que les techniques non chimiques. Les techniques chimiques ont un résultat total de 0,3-0,5 points ACV. Dans le cas du balayage mécanique, l'impact sur l'environnement est essentiellement déterminé par le degré d'usure supplémentaire du revêtement causé par les brosses rotatives. Le résultat de l'ACV varie de ce fait-là de 2,8, dans le cas où il n'y a pas d'usure, à 7,0 dans le cas où la durée de vie du revêtement est réduite de 25%. Les méthodes de désherbage thermique, à l'air chaud et à l'eau chaude présentent l'impact le plus important sur Si l'on regarde les catégories individuellement, c'est sur l'eau douce et l'eau salée que les méthodes chimiques ont l'impact le plus important. Les méthodes utilisant des brosses enregistrent les résultats les plus élevés pour ce qui est de la toxicité humaine, de l'utilisation du sol et de l'épuisement des ressources minérales. En ce qui concerne la formation de fines particules, c'est dans le cas de la méthode à l'eau chaude que l'impact est le plus élevé. Dans les catégories d'impact «changement climatique» et «épuisement des ressources fossiles», c'est le désherbage thermique qui enregistre l'impact le plus important, suivi par la méthode à l'air chaud qui enregistre aussi un score élevé. Aucune technique n'enregistre le meilleur score ou le plus mauvais score pour toutes les catégories environnementales.

Cette étude ACV confirme du reste les résultats d'une précédente étude du même genre datant de 2005 (Source: Saft, R.J. [2]).

plantes, chaque méthode de lutte présente des désavantages. Il est dès lors primordial de mettre en place des mesures préventives visant à éviter ou retarder l'apparition des ravageurs et mauvaises herbes; notamment par un aménagement spécifique des espaces.

Cependant, avant leurs mises sur le marché, les produits phytopharmaceutiques sont évalués et testés de manière approfondie quant à leur efficacité et leur toxicité; ça en fait des outils sûrs pour l'homme et l'environnement s'ils sont utilisés correctement conformément aux consignes reprises sur l'étiquette. Ils sont en outre plus efficaces et moins chers que bon nombre d'alternatives, et sont pratiques et rapides à l'emploi. Ces produits contribuent ainsi à garder les espaces verts, les espaces publics, trottoirs, carrefours, parcs, bermes, terrains de sport et parkings en bel état et en toute sécurité.

Il va de soi que ces produits peuvent être combinés à des techniques alternatives qui parfois peuvent être utiles et efficaces (comme par ex. les plantes couvre-sol, le paillage, le fauchage).

Contact:
Jérôme Cogniaux, tél 02 238 97 82
jcogniaux@essenscia.be

1 *IVAM à la demande de PRI (2012), LCA-quickscan vergelijking onkruidbestrijdingsmethoden (Quick scan ACV - comparaison des différentes méthodes de désherbage). Une étude financée par le Ministère néerlandais des Affaires économiques, de l'Agriculture et de l'Innovation et Plant Research International Wageningen.*

2 *Saft, R.J. à la demande du RIZA (Rijksinstituut voor Integraal Zoetwaterbeheer en Afvalwaterbehandeling - Institut national néerlandais pour la gestion intégrée des ressources en eau douce et le traitement des eaux usées) et de la VEWIN (Vereniging van Waterbedrijven in Nederland - Association néerlandaise des sociétés de distribution d'eau), Update milieuanalyse onkruidbestrijding op verhardingen - 2005 (Mise à jour de l'analyse environnementale du désherbage sur les revêtements - 2005).*

HH TEC

Pour plus d'informations, contactez maintenant votre revendeur CLAAS local ou téléphonez au **081/25.09.09**
http://CLAAS.VANDERHAEGHE.BE

CLAAS

BONNE UTILISATION des produits de protection des plantes et des nouvelles législations

Phytofar organisait, le mercredi 12 septembre 2012, une après-midi d'étude sur le thème de la bonne utilisation des produits de protection des plantes et des nouvelles législations.
Cette activité se déroulait à Tervuren dans une salle du Cerva et était destinée aux conseillers, chercheurs, enseignants et journalistes agricoles.
Cet événement a rencontré un grand succès confirmé par la présence de plus de 130 personnes.

Les thèmes suivants ont été abordés :
Pollution ponctuelle, techniques de pulvérisation et dérive, local phyto, protection de l'utilisateur et nouvelles législations (phytolicence, la lutte intégrée, Directive Utilisation Durable, Directive-cadre sur l'Eau, …).
Les orateurs étaient Amélie Vilret, Guy Vroman, Cédric Oostland, Rik Geerinck et Jérôme Cogniaux.

Plus d'informations: http://www.phytofar.be/fr/Evénements

DOSSIER Mécanisation

PAR OTTO OESTGES

NOUVEAUTÉS

NOUVEAUX TRACTEURS DEUTZ-FAHR DES SÉRIES 6 ET 7

Fin août, plus de mille personnes (concessionnaires, clients et journalistes) ont assisté au lancement international des nouvelles gammes de tracteurs Deutz-Fahr des séries 6 et 7. La série 6 comprend six modèles de 150 à 190 ch, la série 7 est une toute nouvelle gamme de tracteurs puissants de 245 à 263 ch.

La série 6 : entre 150 et 190 ch

Les tracteurs de la série 6 intègrent le concept Power Efficient. Ils ont recours à des moteurs Deutz répondant à la norme Stage III b (Tier 4i) avec quatre soupapes par cylindre, turbo Wastegate Intercooler, gestion électronique DCR (Deutz Common Rail) et post-traitement des gaz d'échappement par procédé SCR.

La nouvelle transmission Sense-Shift comprend six gammes avec 4 rapports powershift pour chacune, ce qui offre 24 rapports avant et arrière (40 rapports en version vitesses rampantes). Une fonction Sense-Clutch permet d'adapter l'agressivité lors des changements de direction. En version P, une unité de contrôle sélectionne le rapport le plus approprié. L'équipement hydraulique comprend de base une pompe à cylindrée fixe de 83 l/min et en option, une pompe à cylindrée variable de 120 l/min. En version P, le tracteur est équipé de sept distributeurs double effet à commandes électrohydrauliques. La capacité du relevage arrière est de 9200 kg et celle du relevage avant, proposé en option, est de 3800 kg. La prise de force offre en standard quatre régimes, incluant la 540 Eco et la 1000 Eco.

La série 7 : jusqu'à 263 ch

Les tracteurs de la série 7 sont animés par des moteurs Tier 4 Deutz à 6 cylindres développant de 245 à 263 ch. Ils sont du type à 4 soupapes par cylindre, injecteur en position centrale, turbo avec intercooler et Wastegate, injection à rampe commune et traitement des gaz d'échappement par procédé SCR.

La transmission à variation continue TTV de ZF est conçue pour une vitesse maximale de 60 km/h. Le système hydraulique comporte une pompe de direction assistée de 44 l/min et une pompe à détection de charge nominale de 120 l/min qui peut être portée sur demande à 165 l/min. La capacité maximale du relevage arrière est de 10.000 kg, pour le relevage avant elle est de 4500 kg. Le TTV 7210 est équipé d'une prise de force 540/540 E/1000/1000 E. La cabine du type grand confort comporte de série un nouvel accoudoir avec joystick et un moniteur de performance en couleur. En option, il est possible d'avoir l'écran tactile du moniteur en 12" et d'y intégrer le système GPS Agrosky ainsi que la gestion Comfortip. ■

PRÉSENTATION DES NOUVEAUX TRACTEURS CASE IH À LA FERME DE LA RAMÉE

Le dernier week-end du mois d'avril, Case IH/Steyr a convié la presse spécialisée, ainsi que ses agents et clients à assister dans le cadre prestigieux de la ferme de la Ramée à une présentation au travail des nouveaux tracteurs Farmall et Magnum.

Farmall, des tracteurs polyvalents dans le segment de 55 à 115 ch

C'est sous l'appellation Farmall que Case IH commercialise sa nouvelle gamme de tracteurs (trois séries : U, C et A) de 55 à 115 ch. Avec le nom Farmall, Case IH relance la marque de fabrique qui a fait son succès à partir de 1923 jusqu'à il y a 35 ans à peine.

Le **Farmall U** est animé par un moteur Common Rail de 3,4 litres avec turbocompresseur, intercooler et système de recirculation externe (EGR) qui développe, suivant le modèle, 95, 105 ou 115 ch.

Les transmissions sont du type 12 x 12 powershuttle, 24 x 24 powershuttle avec deux rapports powershift ou 20 x 20 avec vitesses rampantes. Le relevage arrière à contrôle électronique offre une capacité maximale de 5400 kg. A l'avant, les modèles U comportent un relevage et une prise de force proposée en option.

Le nouveau **Farmall C** remplace les séries Quantum C dans la gamme de puissance allant de 55 à 75 ch, avec trois modèles développant respectivement 55, 65 et 75 ch. Ces tracteurs sont équipés d'un moteur FPT (Fiat Powertrain Technologies) quatre cylindres de 3,2 litres. Pour la transmission, on a le choix entre la 12 x 12 synchromesh ou la variante 20 x 20 avec vitesses rampantes. Ces deux transmissions sont équipées de série d'un inverseur mécanique et, en option, d'un inverseur powershuttle. La nouvelle cabine se caractérise par son plancher plat et son toit avec lucarne intégrée.

La gamme **Farmall A** comporte six modèles de 65 à 113 ch animés par des moteurs FPT turbochargés à trois et quatre cylindres équipés d'un système de recirculation des gaz d'échappements. La transmission est disponible en version 12 x 4 constant mesh ou 12 x 12 powershuttle, cette dernière étant particulièrement adaptée pour le travail au chargeur frontal.

Un modèle **Farmall 55A** est proposé avec arceau (ROPS ou Roll Over). Il est doté d'un moteur ISM 4 cylindres de 2,2 litres développant 56 ch. Les autres caractéristiques en sont : une transmission 8 x 8 avec inverseur synchronisé, un circuit hydraulique de 44 litres/min et un relevage d'une capacité de 1,4 tonne. Enfin, ce tracteur est disponible en deux et quatre roues motrices.

Magnum 370 ch, le vaisseau-amiral Case IH

Case IH complète sa gamme de tracteurs de grande puissance par le modèle Magnum 370 CVX. Ce tracteur est équipé d'un moteur FPT Case IH de 8,7 litres qui délivre une puissance maximale de 419 ch.

A partir du deuxième semestre 2013, toute la gamme Magnum sera proposée avec une transmission à variation continue ainsi qu'avec le système Efficient Power.

Le nouveau Magnum est également équipé du concept de commande Multicontroller permettant de contrôler et d'actionner d'une seule main toutes les fonctions clés du tracteur.

Enfin, Case IH a également présenté les tracteurs Puma (de 170 à 230 ch) qui peuvent dorénavant être équipés du système ABS. Cet équipement est compatible avec tous les systèmes de freinage de remorques hydrauliques et pneumatiques. ■

JCB INTRODUIT DES NOUVEAUX MOTEURS CONFORMES AUX NORMES STAGE III B

JCB vient de mettre en production les moteurs Ecomax répondant aux normes Stage III B et Tier IV intérim sans filtre à particules ni AdBlue. Ces moteurs 4 cylindres peuvent développer de 75 à 175 ch et se distinguent par un système de combustion de dernière génération réduisant considérablement la consommation de carburant et les émissions polluantes. Ils ont recours à la recirculation des gaz d'échappement refroidis, à un système d'injection à rampe commune fonctionnant à 2000 bars ainsi qu'à un turbocompresseur à géométrie variable. Comparés à la version Tier III, ces nouveaux moteurs ont une réactivité supérieure et une consommation réduite de 5 à 10 %.

Pour répondre à la norme antipollution Stage III B, les moteurs Sisu de 195 à 230 ch, équipant les Fastrac 3200 et 3230, sont à présent pourvus du post-traitement des gaz d'échappement par adjonction d'AdBlue. Ces moteurs sont par ailleurs équipés d'un boost permettant de porter la puissance respectivement à 230 et 270 ch. ■

UN PILOTAGE ÉLECTRONIQUE « ISOBUS READY » POUR TOUS LES SEMOIRS HORSCH

Dans le but de simplification et devant l'évolution des nouvelles technologies disponibles, le constructeur Horsch propose maintenant un seul et même ordinateur de bord pour tous les semoirs de la marque (Express, Pronto, Sprinter et Maestro).

Ce nouveau terminal répond à la norme ISO 11783; il comprend douze touches lumineuses de fonctions, une molette de validation et un port USB. L'écran couleur 5.7" et sa haute résolution de 640 x 180 pixels apportent une lecture conviviale, de jour comme de nuit.

Outre les fonctions classiques telles que la vitesse d'avancement (via capteur radar), la densité de semences à l'hectare, la gestion du jalonnage, les informations de surface, le terminal indique également la plage de vitesse dans laquelle l'agriculteur doit travailler pour respecter la densité programmée.

Moyennant l'achat d'une licence, trois nouvelles fonctions préenregistrées peuvent être activées par l'utilisateur. L'activation de la norme ISO-VT permet le pilotage de toutes les machines satisfaisant à la norme Isobus 11783. La norme ISO-VT une fois activée, un second échelon peut être franchi avec la mise à jour. Celle-ci permet la gestion de différentes tâches liées à l'échange de données avec le système de cartographie parcellaire, conforme au standard Isobus. L'échange de données avec le PC de l'exploitation est réalisé par le biais d'une clé USB.

En outre, avec une autre extension de la fonction ISO VT, il est possible d'activer la mise à jour Section Control assurant la coupure de tronçons automatique assistée par GPS.

Signalons enfin qu'une variante du terminal Confort en cabine est disponible avec un écran plus grand de 10.4", pour laquelle les fonctions ISO VT et Task Manager sont activées d'usine. ■

KUHN STRIGER: UN NOUVEAU CONCEPT DE TRAVAIL DU SOL

Au cours de cet été, la firme Packo Agri a présenté au travail le Kuhn Striger, un nouvel outil de travail du sol en bandes suivant le concept Strip-Till. Grâce à cette technique, le rendement de la parcelle est préservé tout en favorisant la résistance du sol à l'érosion et en réduisant la surface travaillée de 80 %. Avec un ou deux passages du Striger, on peut, après ressuyage du sol, utiliser un semoir conventionnel.

L'outil est disponible en 6, 8, 9 et 12 rangs pour des largeurs de travail de 4,00 à 6,00 mètres. Après repliage, la largeur de transport n'est que de 3,00 m.

Le Striger se compose de cinq outils. A l'avant, un disque ouvreur ondulé pré-ouvre le passage de la dent et coupe les débris végétaux. Ce premier outil est suivi d'un chasse-débris, d'une dent réglable en profondeur de 0 à 30 cm, de deux disques ondulés et d'une roue de rappui.

Pour s'adapter de manière optimale aux inégalités du sol, tous les outils sont montés sur ressorts. En outre, l'ensemble peut être complété d'un équipement pour la localisation de l'engrais.

Parmi les principaux avantages de la technique, on peut retenir:

- le réchauffement de la bande de semis pour un démarrage rapide de la croissance des plantes;
- la conservation de l'humidité et des canaux d'infiltration des pluies entre les rangs;
- l'ameublissement en profondeur sans création de semelle;
- la conservation de la matière organique en surface, ce qui limite la levée d'adventices dans l'inter-rang;
- l'économie de temps et de carburant. ■

AMAZONE OPTIMISE LA QUALITÉ DE DISTRIBUTION DE L'ENGRAIS EN BORD DE CHAMP

Afin d'améliorer la distribution de l'engrais dans les tournières et les pointes des champs, Amazone a développé la solution Headland Control. Cet équipement comprend un dispositif intégré au disque (Auto TS) et un logiciel de commande des disques avec palettes orientables pour les bordures, prenant en compte les caractéristiques 3D du disque lors du recouvrement multiple pour les ajuster. Le logiciel Headland Control est installé sur le terminal Isobus «Amapad» et communique avec l'outil Isobus. Les paramètres de distribution dans la nappe d'épandage sont toujours modifiés de façon à correspondre aux secteurs en bordure ou en recouvrement multiple. Les résultats attendus des passages suivants déjà prévus font partie intégrante du calcul pour la modification des paramètres. Les secteurs en bordure ne sont ni sous- ni sur-fertilisés. L'engrais est utilisé de façon optimale et le rendement potentiel est maximisé jusqu'en bordure. ■

RAUCH SPREAD CONTROL, OPTI POINT: TOUJOURS PLUS DE PRÉCISION D'ÉPANDAGE

La recherche d'une meilleure précision d'épandage des engrais dans les zones de recoupement a conduit Rauch à proposer des améliorations sur ses machines. Les systèmes Spread Control et Opti-point ajustent automatiquement débits et largeur de travail.La commande Spread Control, conçue par le constructeur allemand pour les distributeurs d'engrais à disques Axis, permet d'ouvrir et de fermer la trappe de réglage en fourrière et d'automatiser en même temps le recouvrement triangulaire. Un calcul exact de la position optimale de connexion à partir des caractéristiques de l'engrais (texture) est aujourd'hui rendu possible. Spread Control accomplit ainsi, indépendamment du conducteur, l'ouverture ou la fermeture de la trappe de dosage. Pour ce faire, le logiciel GPS-Control de Rauch est requis afin d'optimiser la précision d'épandage grâce à une innovation: l'Opti-Point. C'est en effet l'Opti-Point qui calcule, pour chaque type d'engrais et chaque largeur de travail, la courbe d'épandage transversale et longitudinale spécifique au produit épandu pour l'ouverture et la fermeture des trappes en fourrière. En d'autres termes, l'Opti-Point tient compte des caractéristiques de la nappe d'épandage et des propriétés de projection de l'engrais. Résultat? Le surdosage d'engrais lors de l'épandage est évité. Selon la firme Rauch, ce système innovant garantit une économie d'engrais de l'ordre de 5 à 8%. ■

VÄDERSTAD TEMPO: UN NOUVEAU STANDARD DANS LES SEMIS DE PRÉSISION À GRANDE VITESSE

Pour les semis de précision à vitesse élevée, Väderstad a développé le Tempo dont les performances reposent essentiellement sur la nouvelle distribution basée sur un transport de la graine par surpression et non par dépression.

Avec cette distribution, dénommée « Gilstring », la graine est plaquée au disque perforé et trois sélecteurs successifs éliminent les doubles. La graine est ensuite transportée à grande vitesse, grâce à la différence de pression entre l'intérieur et l'extérieur de la distribution. Ce mode de transport associé à la courte longueur du tube de descente procure une très bonne régularité de semis, même à vitesse élevée et rend le semis quasiment insensible aux vibrations et aux pentes. Une roue d'appui souple, placée juste à l'arrière de la graine, arrête celle-ci et l'appuie dans le sillon.

Les distributeurs sont entraînés par voie électrique, ce qui facilite grandement les étalonnages et le changement de population en continu. De plus, ce mode d'entraînement permet de couper individuellement chaque rang.

Les semoirs Tempo sont disponibles en 6 et 8 rangs. L'équipement de localisation d'engrais est proposé en option et le repliage hydraulique est recommandé pour une utilisation en entreprise. ■

IM FARMING: DES SOLUTIONS D'AGRICULTURE DE PRÉCISION UNIVERSELLES ET ÉVOLUTIVES

L'offre Kverneland est aujourd'hui regroupée sous le concept Im Farming (lancé à Agritechnica 2011); elle s'appuie sur les compétences uniques de sa filiale hollandaise spécialisée Mechatronics. L'offre est globale: des machines Isobus (50 modèles, antenne IsoMatch DGPS, terminal virtuel couleur isoMatch Tellus multifonctionnel double écran tactile avec documentation, liaison Internet, contrôleur de tâches et calculatrice, caméra, cartographie, etc.), des applications GEOcontrol en modulation de doses, coupures de sections, bordures et pointes pour semoirs, distributeurs d'engrais et pulvérisateurs, mais aussi des applications évoluées en GEOseed et GEOspread avec semoirs de précision e-drive et distributeurs d'engrais à configuration spécifique.
La force de cette offre iM Farming tient à l'importance du nombre de machines Isobus avec processeur embarqué (plus de 50 dans toutes les spécialités) et la qualité indéniable du terminal IsoMatch Tellus.
L'offre iM Farming est simple à expliquer, à comprendre et à mettre en œuvre sur le terrain et elle va évoluer rapidement vers plus d'applications. Sa parfaite conformité à la norme ISO 11783 rend les solutions iM Farming parfaitement universelles et évolutives. ■

JOHN DEERE HARVESTLAB: UNE ANALYSE EN TEMPS RÉEL DE L'ENSILAGE

Conçu au départ pour mesurer rapidement et avec précision le taux de matière sèche de l'ensilage lors de la récolte, le système HarvestLab, peut aujourd'hui assurer d'autres fonctions: mesure des concentrations en sucre, amidon, protéines et fibres (ADF/NDF).
Le système utilise un capteur proche infrarouge et est installé sur la tuyère d'éjection de l'ensileuse. Une des particularités de l'HarvestLab est la possibilité de le retirer de l'ensileuse et de le raccorder à un ordinateur afin de le transformer en véritable laboratoire d'analyse du fourrage.
Les informations précises en temps réel sur le taux de matière sèche permettent:

- de connaître le moment optimal pour démarrer la récolte;
- de sélectionner la longueur de coupe optimale;
- de choisir un dosage en conservateur basé sur le débit et la quantité de matière sèche

Enfin, avec le système HarvestLab, l'entrepreneur de travaux agricoles dispose d'une documentation automatisée pour une facturation rapide et précise basée sur le taux de matière sèche.
Le nouveau capteur HarvestLab est dorénavant disponible sur notre marché et des démonstrations peuvent être organisées à la demande. ■

DE NOMBREUSES ÉVOLUTIONS POUR LES CLAAS LEXION ET TUCANO

Mi-juillet, Claas présentait en Hongrie, en avant-première européenne, ses nouvelles moissonneuses-batteuses Lexion et Tucano.

Lexion 600 et 700

La nouvelle Lexion bénéficie d'une multitude de nouveautés et d'améliorations. Elle se décline en deux lignes de produits, à savoir la gamme 700 avec quatre modèles et la gamme 600 avec cinq modèles, lesquelles couvrent un éventail de puissances allant de 305 ch (Lexion 620) à 598 ch (Lexion 780) selon la norme ECE R 120.

Les Lexion 760-620 reçoivent des moteurs Caterpillar associés à un système de recyclage des gaz d'échappement EGR (Exhaust Gaz Recirculation).

Les modèles haut de gamme Lexion 770 et 780 (551 et 598 ch) sont animés par un moteur Mercedes-Benz doté d'un système SCR avec adjonction d'une solution d'urée.

Les Lexion de la gamme 700 bénéficient d'un nouveau système de refroidissement Dynamic Cooling à ventilateur réglable.

Sur le modèle le plus puissant, la Lexion 780, la séparation est assurée par 2x6 éléments et le régime des rotors a été porté à 1250 tr/min. La trémie de cette machine a une capacité de 12.500 litres pouvant être vidée à raison de 130 l/s.

Parmi les autres améliorations des Lexion 780 et 770, on peut relever le nouvel essieu pendulaire à quatre joints d'articulation breveté par Claas ainsi que le blocage de différentiel.

Enfin, tous les modèles 700 peuvent être équipés de la nouvelle transmission à chenilles Terra Trac Claas de troisième génération associée à une suspension hydropneumatique.

Tucano : plus de puissance et un plus grand confort de conduite

La gamme Tucano comporte six modèles conventionnels de 238 à 306 ch ECE R120 et une machine à rotor de 326 ch. Les moteurs sont des Mercedes-Benz avec technologie SCR (Selective Catalytic Reduction) répondant à la norme antipollution Stage III (Tier 4i).

Les modèles Tucano bénéficient d'un plus grand confort de conduite ; en effet, ils disposent du levier multifonctions C Motion, du système Telematic, de la cartographie de rendement, du GPS Pilot et du Laser Pilot. ■

UN NOUVEL ÉCLATEUR DE GRAINS POUR LES ENSILEUSES JOHN DEERE

John Deere renforce son offre en matière de récolte avec le nouvel éclateur de grains KernelStar. Sa conception s'appuie sur des disques convexes profilés qui augmentent la surface de contact avec la récolte de 2,7. Le régime des rouleaux est constant mais le profil des disques permet une vitesse périphérique différente. La plus grande surface de contact avec la récolte et la différence dans la vitesse périphérique confèrent un plus grand rendement et un meilleur traitement. ■

UNE NOUVELLE BACHE POUR LES REMORQUES JOSKIN

La firme Joskin propose, pour l'entièreté de sa gamme de remorques Trans-Cap et Trans-Space, une nouvelle bâche plus légère et plus facile d'utilisation.
Cette bâche s'enroule autour d'un long tube allant de l'avant à l'arrière de la caisse, reposant sur une structure composée de trois arceaux boulonnés et des casquettes avant et arrière. Trois sangles à cliquet attachées sur le côté de la benne coulissent sur les casquettes et l'arceau central, le tout assurant un dépliage et un repliage uniformes de la toile.
Une fois la bâche enroulée, il suffit de libérer les trois sangles à cliquet, ensuite de tirer sur la sangle centrale jusqu'à ce que la bâche recouvre entièrement la caisse et enfin de resserrer le tout grâce aux cliquets. Une manivelle disposée à l'avant de la caisse et accessible grâce à une passerelle permet un enroulement facile et sans effort de la bâche.
Les trois arceaux boulonnés confèrent, quant à eux, à la bâche sa stabilité et permettent aux sangles de glisser tout en leur évitant de tomber dans la matière lors du déchargement.
L'étanchéité est optimale grâce à la casquette de la porte arrière, empêchant toute infiltration d'eau à l'intérieur de la caisse. ■

KUHN PROPOSE DE NOUVEAUX BROYEURS POUR L'ENTRETIEN DU PAYSAGE

Kuhn lance un nouveau modèle de broyeur herbe, le BE série 10 et élargit sa gamme de broyeurs polyvalents BPR à destination des professionnels du paysage.
Le broyeur BE série 10 a été spécialement conçu pour le broyage des espaces enherbés tels que parcs et jardins, à l'aide de petits tracteurs de 35 à 55ch. Les largeurs de travail disponibles sont de 1,40 m, 1,80 m et 2,20 m. Le broyeur BE Série 10 est disponible en versions arrière, frontale ou poste inversé, en position fixe ou déportable hydrauliquement.
Avec le BPR 210, Kuhn a développé un nouveau modèle de faucheuse débroussailleuse arrière offrant une largeur supplémentaire de 2,10 m. L'outil s'adaptera parfaitement aux largeurs des tracteurs utilisés en entretien du paysage professionnel. Grâce à son déport hydraulique de 580 mm, il assurera l'entretien parfait des bords de routes, accotements et talus, éventuellement combiné avec une faucheuse débroussailleuse arrière. ■

NOUVELLE GAMME D'AUTOCHARGEUSES POLYVALENTES SCHUITEMAKER RAPIDE

Le constructeur néerlandais Schuitemaker propose une nouvelle gamme de remorques autochargeuses Rapide, avec six modèles d'une capacité DIN de 34 à 53 m³. Ces remorques polyvalentes bénéficient d'un nouveau design ainsi que d'évolutions techniques à tous les niveaux.
La largeur de la caisse de chargement a été réduite à 2,55 m afin de respecter les prescriptions routières des différents pays. Le ramasseur du type tiré a également subit plusieurs modifications afin de réduire l'usure. Enfin, le rotor à étoiles d'une largeur de 2,00 m est équipé de dents de 20 mm facilitant grandement le travail, même en conditions difficiles. ■

ACTUALITÉS

ELARGISSEMENT DE LA DIRECTION CHEZ LEMKEN

La gérante sociétaire Nicola Lemken, entourée de sa nouvelle direction générale

Au premier novembre, Anthony van der Ley a été adjoint au Directeur Général, le Dr. Franz-Georges Busse.
Avec ce nouveau Manager, constructeur de formation Lemken, s'associe un expert de haut niveau. Dans sa dernière fonction, il a été Vice-président exécutif du secteur travail du sol, protection des cultures et mécatronique du groupe Kverneland. Auparavant, van der Ley a acquis une très large expérience chez Westfalia Separator.
La sociétaire Nicola Lemken estime qu'avec l'engagement d'Anthony van der Ley, le professionnalisme et la continuité de l'entreprise Lemken sont assurés. ■

UNE FILIALE PÖTTINGER EN BELGIQUE

Après l'Irlande et la Grande-Bretagne, Pöttinger ouvre une filiale en Belgique : Pöttinger Belgium, qui débute ses activités début novembre. Les machines de fenaison Pöttinger (faucheuses, faneuses, andaineurs et remorques autochargeuses) sont très largement répandues dans notre pays. Avec sa nouvelle structure commerciale, Pöttinger souhaite également élargir sa représentation en matériel de travail du sol et semis.
La filiale belge sera gérée par deux anciens collaborateurs de la firme Gaspart qui occuperont les fonctions de Manager des ventes et Marketing pour Dominique Emond et Responsable du service après vente pour Danny Deboeck.
Les compétences et la sympathie des deux responsables de Pöttinger Belgium sont très largement appréciées dans le milieu agricole et notre rédaction leur souhaite plein succès. ■

Danny de Boeck et Dominique Emond.

PHOTO J.P. RUELLE

Un succès sans précédent pour la Foire de Libramont 2012

La 78ième édition de la Foire Agricole et Forestière de Libramont a battu tous ses records : 820 exposants et près de 220.000 visiteurs. La journée d'information des entrepreneurs de travaux agricoles a également été une réussite totale par le nombre des participants et la qualité des exposés.

Organisée depuis une vingtaine d'années en collaboration avec la Commission « Machines & Produits » de la Foire et le Crédit Agricole, notre journée a reçu le soutien, pour la première fois, de la firme Total Belgium.
Les sujets traités étaient particulièrement intéressants et le Mecanic'Show a rencontré, comme les années précédentes, un vif intérêt. Les exposés de notre Secrétaire général, Johan VAN BOSCH sur **« L'usage inapproprié des véhicules agricoles »** et celui de Christine LAMBERT, Market Manager, Crédit Agricole, sur la **« Confiance des agriculteurs dans l'avenir de leur secteur »** font l'objet d'un compte rendu séparé (voir pages 21-23). Nous reprenons, ci-après, un résumé des deux exposés techniques. ■

« iCan Computer Assistance Network » : possibilité de l'électronique et de l'informatique sur les matériels de récolte Krone

par Bruno Gilson, Responsable Commercial Joskin

C'est en partant de l'appellation générique « iCan » que Bruno Gilson, responsable commercial Joskin-DistriTECH, a décrit la « vie intérieure électronique » de certaines machines Krone.
Les participants à la Journée ont ainsi pu se rendre compte des différentes possibilités offertes aujourd'hui par l'électronique et l'informatique en matière de matériel de récolte.
C'est après un travail de développement intensif et l'intégration de technologies ultramodernes issues de la recherche (entre autre l'i-Green : plate-forme de communication indépendante des constructeurs) que Krone a pu développer toute une série de standards électroniques adaptés au terrain. Les avantages du réseau d'assistance informatique Krone iCan se déploient à trois niveaux : assistance au chauffeur, systèmes électroniques et capteurs, gestion des données.
Tout d'abord, l'iCan optimise l'utilisation de la machine et allège le travail du conducteur : freinage électronique EBS pour remorques autochargeuses ZX, guidage EasyTrack pour les automoteurs de récolte Big M et Big X, gestion électronique de la puissance moteur PowerSplit pour Big X. A la clé, une qualité de récolte optimale pour une consommation minimale. Même en conditions extrêmes, l'iCan garantit une sécurité maximale. Il permet, en outre, la mise à disposition de toutes les données importantes pour la récolte. Pour les machines, le système électronique recueille, grâce à des capteurs, différentes informations comme par exemple, le taux d'humidité ou encore le poids et le volume récolté. Enfin, la technologie iCan assure une parfaite gestion des données et, par conséquent, une facturation plus précise. Le client dispose désormais, sur sa facture, de données chiffrées objectives (représentation graphique des résultats de récolte, poids et taux d'humidité exacts des balles, etc.). ■

« LE CONCEPT DUO ECO », L'UTILISATION ASSOCIÉE DE DEUX LUBRIFIANTS DE LA GAMME FUEL ECONOMY

PAR JACQUES VANKEERBERGHEN, CONSEILLER TECHNIQUE LUBRIFIANTS TOTAL BELGIUM

Mieux protéger le moteur et réduire la consommation par l'utilisation associée de deux lubrifiants pour moteurs et transmission, c'est le sujet traité par Jacques Vankeerberghen.

Un concept breveté « Duo Eco » issu de la recherche du groupe Total permet, en effet, une économie en carburant ou/et un gain en puissance tout en répondant aux exigences européennes en terme d'émissions (moins de CO_2 et faible teneur en cendres).

D'après la firme Total, les nouveaux lubrifiants Duo Eco compensent très largement leurs coûts plus élevés par des économies en carburant jusqu'à 6 % (voir tableau ci-après). ■

Avantages économiques du lubrifiant « Duo Eco »

POUR une utilisation machine de 600 h/an...						
Coût	Capacité carter		Exempl. Ecart prix lub/litre	Fréquence vidange	Surcoût d'exploitation	
	Moteur	20 l	0,20 EUR	2	8,00 EUR	
	Transmis-sion	50 l	0,40 EUR	1	20,00 EUR	-28 EUR
Gain		Consommation moyenne	Utilisation moyenne	Prix GNR*	Economie moyenne constatée	
		22 l/h	600 h	0,92* EUR	6%	729 EUR
RESULTAT NET						-701 EUR

** Gazole Non Routier = Gasoil Extra livré en vrac*
*** Prix officiels juillet 2012: www.statbel.fgov.be*

€ 28
- C'est l'écart de prix pour passer en DUO ECO, comparé avec des lubrifiants classiques du marché

6%
- C'est l'economie en carburant testée et prouvée:
  Test de roulage - Test au champs - Test au banc d'essai

7
- Pour 700 EUR d'économies!
  Soit, pour 28 EUR d'investis, vous économisez 730 EUR
  Consommation moyenne de 22 l/h, GNR à 0,92 EUR HT/l (si à la pompe: Gazole Extra 1,037 EUR/L)

FOIRE DE LIBRAMONT
Des matériels toujours plus performants aux démonstrations Genitec

A côté du Mecanic'Show, les démonstrations Genitec constituent aujourd'hui un autre événement majeur de la Foire de Libramont. Organisé sur un terrain spécialement aménagé, le Genitec offre en plus du spectacle unique à une exposition agricole l'occasion d'observer les récentes évolutions sur les matériels de Génie Civil.

Les démonstrations se sont déroulées tous les jours de la Foire sous la responsabilité de Nicolas Higuet, Commissaire Genitec. Sur base du contenu de sa présentation, nous avons retenu pour différents matériels quelques particularités qui nous paraissent très intéressantes.

Weidemann T 4512 CC 40

Ce chargeur télescopique sort quelque peu de l'ordinaire de par ses dimensions compactes. Ainsi, sa largeur n'est que de 1,56 m, et sa hauteur de 1,96 m. Grâce à son rayon de braquage réduit, cet engin se révèle très maniable et capable de se faufiler dans des espaces très restreints. Le T 4512 CC 40 est muni du nouveau système de levage vertical VLS, qui a été primé à Agritechnica 2011. Le système VLS favorise un enchaînement fluide, sûr et productif des cycles de travail, y compris avec de lourdes charges. Il accroît la sécurité tout en augmentant l'efficacité de ce modèle dans toutes ses applications.

Manitou MLT 735 120

Le chargeur télescopique MLT 735 120 est doté d'un moteur Mercedes Turbo 4 cylindres à refroidissement par eau de 4,2 litres de cylindrée et d'une transmission à convertisseur de couple. La puissance et le couple nominaux de ce chargeur sont respectivement de 121 ch et 470 Nm. Au niveau de l'hydraulique, cette machine est équipée d'une pompe à piston à cylindrée variable régulée électroniquement et du monolevier multifonctions breveté JSM. Ce dernier permet d'actionner la flèche, mais aussi l'inverseur de sens de marche, évitant ainsi de devoir lâcher le volant.

Merlo Turbofarmer P 40.7 CS

La grande particularité de ce chargeur est une suspension hydropneumatique de la cabine pour amortir les sollicitations et vibrations transmises par le terrain. L'opérateur peut choisir d'activer ou non ce système de suspension de cabine, y compris lorsque la machine est en mouvement. La flèche télescopique est équipée d'un système de préhension des outils entièrement automatisé. Ce Merlo peut également être muni, en option, du système de suspension de la flèche BSS, qui participe activement au confort du conducteur.

Knikmops KM 250

De construction belge, ce chargeur articulé est animé par un moteur à piston rotatif diesel Kubota 4 cylindres offrant une puissance de 50 ch. La capacité de levage de cet outil est de 1920 kg.

Schäffer 3350

Le robuste châssis articulé de ce chargeur lui confère à la fois stabilité et maniabilité ; ainsi, le rayon de braquage intérieur n'est que de 1,10 m. On soulignera également que l'articulation du châssis ne nécessite aucun entretien particulier. Doté d'origine d'un toit de

PHOTO J.P. RUELLE

sécurité, ce Schäffer 3350 peut aussi en option recevoir une cabine fermée.

Weidemann 4270 CX 100 T

Ce chargeur à bras télescopique et centre de gravité abaissé se caractérise par son nouveau système hydraulique à détection de charge permettant de combiner à volonté et avec une plus grande efficacité les mouvements de montée et d'abaissement de la flèche avec les mouvements de sortie et de rentrée du bras télescopique. Le nouveau système hydraulique est capable de délivrer instantanément 150 litres/minute à la demande.

Ghel RT 210

Ce chargeur, présenté par la firme Manitou, dispose du système de tension automatique des chenilles Hydra Trac. Ce système maintient dynamiquement la tension des chenilles durant les phases de fonctionnement de la machine mais relâche cette tension une fois que le moteur est arrêté. Ceci permet d'allonger la durée de vie des chenilles et des roulements et facilite aussi le changement des chenilles le cas échéant. Le poste de conduite doté d'un écran multifonction personnalisable est particulièrement ergonomique.

JCB 320 T

La chargeuse JCB 320 T se distingue des autres chargeuses compactes par le fait qu'elle dispose d'un bras de levage, et non de deux bras passant de part et d'autre de la cabine. Ce bras, inspiré des chargeurs télescopiques de la marque, présente plusieurs avantages, dont une meilleure visibilité et davantage de solidité. La porte d'accès latérale réduit les risques d'accident lorsque l'on prend place dans la cabine ou lorsqu'on la quitte.

JCB JS 145 W

Cette pelle sur pneumatiques JS 145 W est dotée d'un moteur JCB DieselMax à 4 cylindres en ligne turbocompressé d'une puissance de 130 ch. Dans le but d'accroître le confort du conducteur, cette pelle mécanique est équipée du système Cushion Control permettant d'amortir les chocs et vibrations.

JCB Fastrac 8310

Le FASTRAC 8310 est doté d'un moteur à rampe commune de marque SISU de 8,4 litres de cylindrée développant une puissance de 306 ch et un couple de 1310 Nm. La transmission est du type JCB V-Tronic à variation continue et gestion automatisée de la vitesse, puissance et traction. Ce Fastrac est également équipé du système « Activ Traction » qui minimise le patinage en gérant la répartition des masses.

Joskin Trans-KTP 27/65 TRM

Cette benne Travaux Publics se distingue par sa caisse entièrement constituée d'acier Hardox 450 de 6 mm d'épaisseur. Le châssis étroit permet d'atteindre une largeur hors tout de 2,55m (obligatoire en Belgique) avec des roues de maximum 650 mm. Dans cette configuration, le bennage est effectué avec un vérin frontal dont l'avantage est bien entendu d'avoir un bras de levier très important sans forcer au milieu du châssis.

PHOTO J.P. RUELLE

PHOTO J.P. RUELLE

Fliegl

La firme Fliegl a présenté un camion Man 8 x 4 équipé d'une caisse avec fond poussant. La vidange par fond poussant de cette caisse Fliegl offre plusieurs avantages. Citons notamment une plus grande stabilité au déchargement, la possibilité de décharger dans des endroits de faible hauteur, de distribuer le chargement en portions, ou encore de comprimer des matières de faible densité. ■

ROPA REPREND WM-KARTOFFELTECHNIC

La firme Ropa est aujourd'hui leader mondial dans les domaines du développement et de la construction des automoteurs pour la récolte, le nettoyage et le chargement des betteraves.
Cette année, ce sont 275 machines qui ont été produites, dont 180 arracheuses intégrales de type euro-Tiger V8 et 95 avaleurs de silos de type euro-Maus 4 et euro-Maus 3.
Avec la reprise de WM-Kartoffeltechnic, la firme Ropa, dirigée par la famille

NOUVELLE USINE SULKY

En juin dernier, près de 2000 personnes, représentant quelque 34 nationalités, ont découvert la nouvelle usine SULKY de Châteaubourg, près de Rennes, dans l'Ouest de la France.
La nouvelle usine offre 20 000 m² couverts et représente un investissement de 20 millions d'euros. La nouvelle chaîne de peinture par cataphorèse représente, à elle seule, un investissement de 3.5 millions d'euros.
Rappelons encore que Sulky emploie au total 250 personnes et a réalisé en 2011/2012 un chiffre d'affaires de 42 millions d'euros, une hausse de 28%, malgré le transfert de la production l'été dernier vers la nouvelle usine. ■

Paintner, fait cette année son entrée dans le secteur de la pomme de terre.
Les premières arracheuses de pommes de terre Ropa à 1 et 2 rangs seront en service dès l'automne 2013. Elles bénéficieront bien sûr des composants confirmés et des dernières innovations techniques développées chez Ropa.
Dans le domaine de la betterave, Ropa développe actuellement une récolteuse intégrale deux essieux plus spécialement destinée à de plus petites structures ou pour l'utilisation avec remorques. Cette nouvelle arracheuse portera le nom d'euro-Panther. Elle sera présentée dès Beet Europe 2012 à Seligenstadt, sinon au plus tard aux portes ouvertes Ropa en novembre 2012. Cet événement est organisé tous les deux ans en alternance avec Agritechnica. Il se déroule près de l'usine Ropa à Sittelsdorf et attire plus de 10.000 visiteurs. ■

APPLICATION SMARTPHONE POUR SEMOIRS KUHN

Kuhn a développé une nouvelle application Smartphone afin d'aider les agriculteurs à régler leur semoir et optimiser les semis. Disponible aussi bien sur Appstore (pour les utilisateurs d'iPhones et d'iPads) que sur Google Apps Marketplace (pour les utilisateurs de Smartphones sous Androïd), cette application apporte à l'utilisateur diverses fonctions utiles lors des semis.
La première d'entre elle est l'assistant de réglage. Les possesseurs de semoirs Kuhn (Premia, Integra, Sitera, Venta EC, Venta LC, Venta AL, Venta TF 702) ont la possibilité de trouver très facilement les bons réglages de leur machine.
Après avoir sélectionné le type de semoir, sa largeur de travail et son nombre de rangs, l'utilisateur est invité à choisir la culture ainsi que la dose qu'il souhaite semer. Un réglage est alors proposé en fonction de ces différents paramètres.
Une fois un essai de débit réalisé, l'utilisateur à la possibilité de saisir le poids recueilli afin d'obtenir un réglage optimisé à son type de semence.
Le système offre également la possibilité de sauvegarder ses réglages pour gagner du temps lors des réutilisations de la même semence. En plus de cet assistant, l'utilisateur trouvera une calculatrice dotée d'un convertisseur permettant de passer facilement des grains/m² à des kg/ha ou inversement: plus aucun risque d'erreur!
Disponible en 3 langues (français anglais et allemand), cette application sera téléchargeable à partir de la mi-septembre. ■

CLAAS : ÉLARGISSEMENT DE LA GAMME « FENAISON »

Pour la fenaison, Claas propose une très large gamme de nouveaux matériels dont certains ont largement contribué au succès des soirées de démonstrations, organisées au cours du mois de juin par AG-TEC et HH.

Pour la coupe, Claas présente trois nouvelles faucheuses à tambour Corto avec largeurs de coupe de 3,05 et 2,65. Ces faucheuses sont pourvues de la cinématique F profil leur permettant de s'adapter au sol de manière tridimensionnelle et indépendamment du tracteur.

Avec le Liner 3100 à double rotor, Claas propose un outil universel présentant une véritable alternative aux andaineurs à quatre rotors. La largeur de travail est réglable de 8,70 à 10,00 m.

En presse à grosses balles, le constructeur de Harsewinkel a introduit deux nouveaux modèles : la Quadrant 3300 et la Rollant Pro.

La première est une presse à balles parallélépipédiques réalisant des balles de 1,20 x 0,90 m. Cette presse dispose d'un nouveau système de préchambre dont le remplissage est géré hydrauliquement depuis la cabine du tracteur.

La Rollant Pro produit des balles rondes de 1,25 x 1,20 m. Cette presse est équipée en option d'un fond de rotor à abaissement hydraulique et elle est compatible avec la technologie Isobus. ■

TROIS DISTINCTIONS POUR LA REMORQUE JOSKIN DRAKKAR

Récompensé par un Epi d'Argent à Agribex 2011, la remorque Joskin Drakkar a été également sélectionnée pour le Mecanic'Show de la Foire de Libramont et tout récemment, primée au concours Innov'Space.

Cette remorque se distingue par son nouveau concept de déchargement rapide et sécurisé pour lequel une demande de brevet a été déposée. Une paroi frontale mobile entraînée par un tapis ultra-haute résistance auto-enroulant accompagne la charge vers l'arrière sans la compresser. La caisse d'un volume de 37 m³ sans rehausses, constitue un ensemble parfaitement étanche. Les parois latérales de la caisse sont en matière synthétique et la paroi frontale est dotée de bandes latérales de raclage qui permettent une vidange totale sans débordement de la matière en avant ou sur les côtés. ■

CASE IH PROPOSE UNE ASSISTANCE À L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Case IH vient de créer un département spécifique pour accompagner ses clients dans l'utilisation des technologies nouvelles.

Tout d'abord, la firme a nommé un coach utilisateur pour former les clients à l'utilisation de leurs systèmes et ainsi obtenir le meilleur rendement de leur investissement. Il a été également créé le « End User Support Centre pour l'Agriculture de Précision ». Ce groupe unique d'ingénieurs est là pour répondre à toutes les questions d'utilisation des équipements. ■

Une seule banque est aussi étroitement liée au secteur agricole.

Plus que jamais, le Crédit Agricole est le partenaire privilégié des secteurs agricole et horticole. Il est donc logique que nous soutenions ces secteurs de tout notre cœur et de toute notre âme. En écoutant les 80.000 hommes et femmes qui, chaque jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes dans les 42.000 entreprises agricoles et horticoles de notre pays. En adaptant nos services à leurs besoins spécifiques et en contribuant au développement durable de l'agriculture et de l'horticulture en Belgique. Ainsi l'année dernière, nous avons encore investi plus de 450 millions d'euros dans le secteur.

Crédit Agricole
BANQUE & ASSURANCES

La banque que vous n'attendiez plus.

Action* "CH" sur tous nos tracteurs T6 et T7

T6: de 110 à 175 ch
T7: de 125 à 270 ch

CALCULEZ VOTRE AVANTAGE!
REMISE DE
€30/ch*

PROFITEZ DE NOS ACTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Remise de €30/ch sur la puissance maximale boostée !**
  +
- **Des conditions de financement extrêmement avantageuses**
  0,7% sur 2 ans - 0,9% sur 3 ans - 1,7% sur 4 ans - 2,8% sur 5 ans
  +
- **Des conditions de financement encore plus avantageuses sur tous nos tracteurs de stock!**
  +
- **3 ans de garantie Service Plus**

ACTION VALABLE SUR TOUS LES TRACTEURS T6 ET T7:

- **T6 4-cyl:** T6.120 - T6.140 - T6.150 - T6.160 - Dual Command - Electro Command
- **T6 6-cyl:** T6.155 - T6.165 - T6.175 - Dual Command - Electro Command
- **T7 SWB 6-cyl:** T7.170 - T7.185 - T7.200 - T7.210 - Range Command - Power Command - Auto Command
- **T7 LWB 6-cyl:** T7.220 - T7.235 - T7.250 - T7.260 - T7.270 - Power Command - Auto Command

Passez vite chez votre concessionnaire New Holland!

* Calculez votre avantage:
Remise de €30/ch sur la puissance maximale boostée, mentionnée sur le capot
Ex.: T6.140 = 140 ch de puissance max. x €30 = €4.200 d'avantage
Ex.: T7.200 = 200 ch de puissance max. x €30 = €6.000 d'avantage
Ex.: T7.250 = 250 ch de puissance max. x €30 = €7.500 d'avantage
Action valable jusqu'au 31 décembre 2012 inclus

CNH CAPITAL

NEW HOLLAND AGRICULTURE

SPÉCIALISTE DE VOTRE SUCCÈS